

# L'INCORRUPTIBLE



## THERMIDOR

### LES DERNIERS TEMPS DE LA COMMUNE DE PARIS

#### ÉDITO —

Par Alcide Carton, Président de l'ARBR

Dans les numéros 121 et 122, nous vous avons proposé de revenir sur l'épisode thermidorien, de remonter le temps, d'en saisir les causes, de suivre pas à pas les derniers instants du clan Robespierre. Les terribles événements des 9 et 10 Thermidor allaient marquer de façon décisive le mouvement révolutionnaire en jetant les prémices de son reflux. À bien des égards, ces journées de Thermidor constituent une césure qui coupe définitivement l'épisode révolutionnaire en deux. Il y aura un avant et un après.

Dans ce supplément au numéro 122 nous avons souhaité mettre à votre disposition les éléments de biographie des 108 révolutionnaires demeurés fidèles à Robespierre guillotiné avec lui, les 10, 11 et 12 thermidor de l'an II, trois jours après la mise en état d'arrestation puis déclarés hors-la-loi des Robespierre, de Saint-Just, Couthon et Le Bas.

Jamais, depuis octobre 1793 on n'a guillotiné un si grand nombre de révolutionnaires en si peu de temps. L'insurrection manquée de la Commune de Paris va laisser des traces : sur les 140 membres de son Conseil Général, connus au 9

thermidor, 87 seront guillotines, 40 seront emprisonnés et seuls 13 d'entre eux demeureront en liberté. Le spectacle de ces trois journées est impressionnant. Ainsi la mort de Robespierre ne fait que précipiter la mise en place d'une réaction et faciliter le coup d'Etat parlementaire qui a suivi. La « dérévolution » est violemment amorcée et plus rien ne l'arrêtera.

C'est un aspect peu évoqué, sinon étudié de ce que fut la terrible répression menée à l'encontre des sans-culottes parisiens par les « vainqueurs de thermidor. » En construisant leur fameuse légende noire les thermidoriens ont ainsi effacé leur bilan sanglant.

Nous devons à Bruno Decriem, professeur d'histoire en lycée professionnel, et vice-président de l'ARBR d'avoir rassemblé, à partir de diverses sources et en particulier celles de la thèse d'Albert Soboul et des travaux de Paul Sainte-Claire Deville et Raymonde Monnier ces courtes biographies qui nous permettent de mieux connaître ces militants qui constituaient « le cœur populaire de Paris » et de leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Qu'il en soit ici fraternellement remercié.

#### SOMMAIRE

Paris,	
Capitale de la Révolution	2
Les exécutés du 10 thermidor	3
Les exécutés du 11 thermidor	8
Les exécutés du 12 thermidor	19
Biographies	
de 3 acteurs majeurs	22
Éléments statistiques	
simples	23



# Capitale de la Révolution

**P**aris a, par les journées des 5 et 6 octobre 1789, retrouvé son rôle de capitale politique et administrative et donné son nom à l'un des 83 départements créés en 1790, même si elle n'avait jamais perdu les fonctions de capitale de la mode, des spectacles et de la « république des lettres ».

**E**nserrée dans l'espace restreint (3 400 hectares) du mur des Fermiers généraux (« le mur murant Paris, rend Paris murmurant »), clos par des barrières dont bon nombre sont incendiées en juillet 1789, la ville a connu une importante urbanisation des faubourgs au XVIII<sup>e</sup> siècle et sa population, difficilement dénombrable, s'est accrue par l'apport d'un exode rural favorisé par l'essor des transports : elle atteint alors entre 600 et 700 000 habitants. Le paysage urbain est contrasté et la topographie sociale, déjà fixée, oppose l'Ouest, aisé, voire opulent et/ou aristocratique, comme le faubourg Saint-Germain ou le faubourg Saint-Honoré, à un Est de « la vie fragile » dans les faubourgs Saint-Marcel, au sud de la Seine, et Saint-Antoine, au nord. Ces quartiers concentrent les populations démunies, sensibles au prix du pain, et comptent les plus forts taux d'indigents (37 % des « assistés » parisiens en l'an II). Des espaces de mixité sociale subsistent, toutefois, dans le centre de la ville, surpeuplé — entre 1400 et 1750 habitants à l'hectare — dans la section des Arcis, la plus petite de Paris, le long des quais rive droite entre la place de Grève et le Pont-au-Change. Ici, ou dans le Marais, le long de rues étroites, se côtoient hôtels particuliers et beaux immeubles de la noblesse parlementaire ou des banquiers, et hautes maisons (5 à 6 étages) exigües, parfois délabrées, où s'entassaient artisans, boutiquiers, compagnons et gagne-deniers, porteurs d'eau ou regrattiers, ouvriers du bâtiment ou des manufactures. C'est dans ce

centre que bat le cœur de la sans-culotterie.

**S**i l'implantation des nouvelles autorités publiques fournit du travail à des hommes plus alphabétisés que la moyenne des Français (employés et commis), la crise frappe certains secteurs économiques, comme les industries ou les commerces de luxe ou encore le nombreux personnel domestique ou « de services » (blanchisseuses ou portiers), par l'émigration, ou le retrait « à la campagne » de nombre d'aristocrates et riches bourgeois. La guerre extérieure et intérieure a, par ailleurs, privé d'hommes jeunes des foyers où les femmes restent seules, chargées d'enfants.

**P**aris est l'épicentre de l'opinion publique, par l'influence de sa presse et le modèle de sociabilité révolutionnaire qu'elle a inventé, tant dans les assemblées générales des 48 sections, que dans les sociétés politiques, grands clubs des Jacobins

ou des Cordeliers, mais surtout « sociétés fraternelles » plus informelles et parfois mixtes.

**L**e « drame de germinal », l'élimination des « hébertistes » et des « dantonistes » a touché la ville de plein fouet et désorienté l'enthousiasme militant. Au printemps de l'an II, l'opinion parisienne est déchirée, malgré les appels à l'union des républicains que veut symboliser la fête du 20 prairial an II (8 juin 1794) en l'honneur de l'Être suprême et dont le long cortège qui traverse l'espace urbain unit les âges (des « enfants » aux « vieillards »), les deux sexes et toutes les classes sociales.

**L**es journées de thermidor an II sont le signe avant-coureur d'une triste réalité : « si Paris a fait la Révolution, écrit Daniel Roche, il l'a aussi en partie perdue ».

Françoise Brunel



### Référence bibliographique:

Atlas de la Révolution française, fascicule 11, Paris, sous la dir. de E. Ducoudray, R. Monnier, Daniel Roche, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000.





# PARTIE I

## *Esquisse biographique des 22 Révolutionnaires exécutés le 10 thermidor de l'an II.*

**P**armi les 22 guillotins du 10 thermidor an II-28 juillet 1794, conséquences du 9 thermidor et de l'échec de l'insurrection de la Commune de Paris, la mort de Robespierre (exécuté l'avant-dernier) est un événement majeur du déroulement de la Révolution française. Elle est connue de tous, ou presque. (1) Celle de Saint-Just a pu également connaître une certaine postérité.

**I**l faut réellement s'intéresser à cette époque historique pour connaître celle des autres conventionnels (Couthon, Augustin Robespierre) et des personnalités liées à la Commune (Hanriot, Payan, Lescot-Fleuriot, Dumas).

**T**outes ces personnalités possèdent leurs entrées dans le très utile Dictionnaire Historique de la Révolution française Albert Soboul paru en 1989 lors du Bicentenaire de la Révolution française. (2)

**L**e récent Dictionnaire des Conventionnels en deux volumes (3) permet désormais d'utiliser des biographies souvent complétées et renouvelées pour les quatre députés exécutés ainsi que pour Le Bas qui s'est suicidé dans la nuit du 9 au 10 thermidor lors de l'envahissement de l'Hôtel de ville par les forces conventionnelles. (4)

**I**l reste 14 victimes dont les noms sont rarement cités, la plupart membres du Conseil général de la Commune, et dont il n'existe pas de biographie spécifique ni en version papier, ni même sur internet. (à l'exception de Lavalette et de Simon qui bénéficient d'entrées sur Wikipedia)

**C**ependant les travaux menés sur les Sans-culottes de l'an II depuis la thèse monumentale d'Albert Soboul (5), prolongés par le remarquable Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II d'Albert Soboul et Raymonde Monnier (6) permettent de retrouver ces militants révolutionnaires attachés aux combats

et aux valeurs de Robespierre.

**C**es sources fondamentales sont complétées par l'excellent et très documenté ouvrage de Paul Sainte-Claire Deville, *La Commune de l'an II*, (7) ainsi que par des documents publiés par Gérard Walter dans « La Conjuración du neuf thermidor » publié en 1974, dont certains publiés précédemment par Courtois. (8)

**C**e sont toutes ces sources croisées qui constituent ce petit travail biographique des victimes du 10 thermidor qui n'eurent même pas droit à un procès en raison d'un décret de la Convention les mettant « hors la loi ». Nous avons privilégié les études concernant les personnalités moins connues. Il n'était évidemment pas utile de refaire une énième biographie de Robespierre. Nous renvoyons donc les personnalités plus connues aux études publiées dans les deux

dictionnaires évoqués plus haut. Nous avons également utilisé le « Jugement rendu par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris, 10 thermidor, l'an 2e de la république française, une et universelle » dont nous possédons un original, notamment pour l'ordre et la présentation succincte des 22. (9)

**C**e petit travail constitue un hommage à tous ces révolutionnaires oubliés depuis 1794 pour beaucoup d'entre eux. Il en appelle un autre, nécessairement, celui de le poursuivre avec les 71 guillotins du 11 thermidor puis les 12 autres du 12 thermidor, qui témoignent d'une répression particulièrement féroce de la part de ceux qu'on appellera bientôt les Thermidoriens.

Bruno DECRIEM (ARBR.- 2022)

### *Notes bibliographiques.*

1. **Archives Parlementaires publiées par ALQUIER** (Aline) et **BRUNEL** (Françoise), Paris, Éditions du CNRS, 1982, tome XCIII- 93.
2. **BRUNEL (Françoise)**, Thermidor La chute de Robespierre, Paris, Éditions Complexe, 1989, 155 p.
3. **BRUNEL (Françoise)**, Thermidor (neuf), p. 1030-1032 dans : Dictionnaire historique de la Révolution française Albert Soboul, Paris, P.U.F., 1989, 1132 p.
4. **L'Histoire n° 433, mars 2017.**
5. **SURATTEAU (Jean-René) et GENDRON (François)** ( sous la dir.), Dictionnaire historique de la Révolution française Albert Soboul, Paris, P.U.F., 1989, 1132 p.
6. **BIARD (Michel), BOURDIN (Philippe) et LEUWERS (Hervé)**, (sous la dir.), Dictionnaire des Conventionnels 1792-1795, Paris, Centre international d'étude du XVIIIe siècle Ferney-Voltaire, 2022, 2 Tomes, 1307 p.
7. **LEUWERS (Hervé)**, Le Bas, Philippe Charles François Joseph, Dictionnaire des Conventionnels 1792-1795, op. cit., p. 705-706.
8. **SOBOUL (Albert)**, Les sans-culottes parisiens en l'an II, La Roche-sur-Yon, Henri Potier, 1958, 1168 p.
9. **SOBOUL (Albert) et MONNIER (Raymonde)**, Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 564 p.
10. **SAINTE-CLAIRE DEVILLE ( Paul)**, La Commune de l'an II. Vie et mort d'une assemblée révolutionnaire, Paris, Plon, 1946, 387 p.
11. **WALTER ( Gérard)**, La Conjuración du Neuf Thermidor, Paris, Gallimard, Collection trente journées qui ont fait la France, 1974, 576 p.
- 12- **Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire**, Établi à Paris, 10 thermidor, l'an 2e de la République Française, une et indivisible, de l'imprimerie du Tribunal révolutionnaire, Enclos du Temple, N° 34 et N° 37, 11 p.



# Liste des guillotinéés le 10 thermidor an II

## Esquisses de biographies.



### LE BAS Philippe, Charles, François, Joseph

**s'est suicidé dans la nuit du 9 thermidor pour échapper à la guillotine.**

Né le 4 novembre 1764 à Frévent (Pas-de-Calais), Le Bas est le 7ème d'une famille de 16 enfants. Son père est administrateur de biens et notaire. Il est envoyé à Paris au collège de Montaigu, connu pour sa sévère discipline, puis travaille chez un procureur, obtient une licence en droit et devient avocat en avril 1789. Les « moyens d'exister » lui manquant, il revient dans le Pas-de-Calais et s'installe à Saint-Pol-sur-Ternoise en mai 1790. Désigné par ce district pour défilier à la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, il est élu membre du Conseil général du département en septembre 1791 et adhère à la Société des Amis de la Constitution d'Arras où il côtoie Guffroy, Herman et des proches de Robespierre, l'avocat Buissart et Augustin Robespierre.

Le 6 septembre 1792, Le Bas est élu quatrième député du Pas-de-Calais à la Convention. À Paris, il loge près de l'Assemblée, rue de Chartres, comme d'autres députés provinciaux. Il s'inscrit aux Jacobins et siège à la Montagne. Lors du vote sur la mise en accusation de Marat, il déclare; « les seuls crimes dont Marat paraisse (...) coupable, sont d'avoir dénoncé Dumouriez, ses complices et tous les contre-révolutionnaires ». Il rencontre alors Elisabeth Duplay : ils se marient le 26 août 1793 et ont un fils, le 29 prairial an II. Si Le Bas figure parmi les 50 % de Conventionnels qui prennent peu la parole (8 interventions), il est, toutefois, élu au comité de Sûreté générale, le 14 septembre 1793. Il est, surtout, un très actif représentant en mission, envoyé cinq fois aux armées, entre le 1er août 1793 et prairial an II, dont trois aux armées du Rhin, puis du Nord avec Saint-Just. En thermidor, il est avec Peyssard, au camp de Sablons, à Neuilly-sur-Seine, où se trouve l'École de Mars, créée le 13 prairial an II (1er juin).

Le 9 thermidor, il tente d'interrompre Billaud, puis, à l'annonce de l'arrestation de Robespierre, Saint-Just et Couthon, déclare : « *je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret, je demande aussi l'arrestation* ». Enfermé à La Force, il est délivré par des envoyés de la Commune et rejoint les autres députés à l'Hôtel-de-Ville. Lorsque la Garde nationale commandée par Barras et Léonard Bourdon investit la Maison-Commune, le 10 thermidor vers 2 heures, il se tue d'un coup de pistolet. Le Bas est la première des 108 victimes du 9 thermidor, un exemple de « mort en révolutionnaire ». Sa veuve et leur fils de moins de six semaines sont emprisonnés plusieurs mois.

FB, d'après Hervé Leuwers, « *Le Bas Philippe* », Dictionnaire

des Conventionnels, sous dir. Michel Biard, Philippe Bourdin et Hervé Leuwers, 2022 ; Bruno Decriem, « *Les sociétés politiques du Pas-de-Calais : le club d'Arras* », ARBR, avril 2020

### 1: ROBESPIERRE Maximilien

Né le 6 mai 1758 à Arras; mort le 28 juillet 1794 (10 thermidor an II) à Paris.

Fils de Barthélémy-François De Robespierre, avocat au Conseil provincial d'Artois, et de Jacqueline-Marguerite Carraut, morte en couches en 1764. Le couple aura quatre enfants vivants. Maximilien (1758), Charlotte, (5 février 1760), Henriette (28 décembre 1761), Augustin (21 janvier 1763).

Maximilien, accomplit de brillantes études d'abord au collège d'Arras, ensuite au collège Louis-le-Grand à Paris (1769-1781).

En 1781, nommé avocat, il revient à Arras et y exerce son métier avec succès. Il plaide plusieurs affaires qui connaissent un retentissement national.

Amateur de belles lettres, il est élu directeur de l'Académie d'Arras le 4 février 1786 où il se fait remarquer par un discours sur les droits et l'état des enfants naturels et sur la réception des femmes dans les sociétés littéraires. Il fréquente aussi la société anacréontique des Rosati.

La fin de la décennie approchant, il s'engage de plus en plus en politique; il réclame des réformes, critique le système des lettres de cachet; il aide à la rédaction des doléances des savetiers d'Arras en vue des États généraux. Enfin, le 26 avril 1789 il est élu député du Tiers État de l'Artois et rejoint Versailles puis Paris.

Ardent défenseur des droits de l'homme et du citoyen, il proclame le droit à l'existence, à l'instruction, la limitation de la propriété au nom du bien commun, le droit de vote sans conditions de ressources, la liberté d'expression, de conscience, de presse et des cultes. Il s'oppose à la guerre et défend les droits politiques des hommes de couleur.

Élu le premier du département, par 412 voix sur 721 votants, il renonce à ce poste et se fait élire à Paris. Il est remplacé par Varlet.

Pour défendre la République contre les menées intérieures des adversaires de la Révolution et les ennemis de l'étranger, il agit, au sein du comité de Salut public et dans les clubs, pour promouvoir ses idéaux. Il s'affirme alors comme un grand homme d'état, inspirateur décisif de la déclaration des droits de l'Homme et de la Constitution démocratique et sociale de la 1ère république en 1793.

Très populaire et influent, « l'Incorruptible » est victime le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) d'un coup d'État organisé par ses adversaires de tous bords. Il est exécuté sans procès le 10 thermidor avec 21 de ses partisans dont son frère Augustin et



ses amis Saint-Just et Couthon.

Injustement accusé d'être l'instigateur de la terreur après sa mort, personnage controversé de la Révolution, Robespierre continue d'être l'arrageois le plus connu à travers le monde.

Exposition pour l'anniversaire de la naissance de la 1<sup>ière</sup> République. Texte supervisé par Danièle Pingue (2021)

## 2: COUTHON Georges

Né 22 décembre 1755 à Orcet, petite ville du Puy-de-Dôme.

Après avoir commencé des études de droit, Couthon rejoint Reims pour les achever. Il y côtoiera Le Bas, Danton... En 1781, comme de nombreux Auvergnats, il monte à Paris. Il s'inscrit comme avocat au Parlement de la capitale.

De retour en terre auvergnate, il est reçu en tant qu'avocat titulaire en 1785 au barreau de Clermont-Ferrand. Il y est surnommé l'«avocat des pauvres». Homme lettré, il est reçu membre de la Société Littéraire de sa ville.

De santé fragile, (il souffre de douleurs rhumatismales depuis sa jeunesse) à partir de 1782, il perd l'usage de ses jambes et se déplace avec une canne. Marié à Marie Brunel (fille d'un juriste d'Orcet), le couple aura deux enfants.

Élu député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative en 1791, il part s'installer à Paris pour mieux servir la révolution. Durant l'hiver, il devient paralysé des jambes et doit alors se déplacer en fauteuil roulant.

En 1792 il est réélu député du Puy-de-Dôme, et rejoint le camp des Montagnards à la Convention.

Il sera alors l'un des rédacteurs de la Constitution de l'an I (24 juin 1793)

En juillet 1793, il entre au Comité de Salut Public. Défenseur des paysans, il fait voter un décret établissant l'abolition complète, sans indemnité, des droits féodaux et le brûlement des titres et biens féodaux. En septembre, Couthon est envoyé en mission à Lyon pour la reconquête de la ville "affranchie" du fédéralisme, franchement royalisant. Pour ce faire, et après s'être assuré de soutiens dans le Puy-de-Dôme, il lève une armée de 10 000 hommes avec lequel il fait le siège (modéré) de la ville qui « rentre dans le rang ».

À la Convention, il intervient fréquemment sur les questions sociales. Sa pensée, en la matière (aide aux pauvres et indigents notamment), reste d'une grande actualité. Accusé, le 9 thermidor avec Robespierre et Saint-Just, de former un « triumvirat » aspirant à la dictature, il est mis en accusation avec ses amis. Il est exécuté le premier, le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), vers dix-sept heures.

Références: (BOURDIN Philippe, Couthon, Georges Auguste Aristide, p.299-307, dans: Dictionnaire des Conventionnels, op. cit.) et R. Piastra, site de l'ARBR.

## 3: LAVALETTE Louis-Jean-Baptiste

Né à Paris en 1753, âgé de 40 ans, demeurant à Paris, rue Honoré, n° 320. Ex-noble, garde de la marine en 1769 et depuis la Révolution, commandant à Nancy en 1789, puis commandant de la place de Lille dont il réorganise l'armée révolutionnaire. Il est l'un des chefs de la Société populaire à Bruxelles avec l'arrivée de l'armée française. Commandant des Bataillons de la Section des Gardes Nationales, général de Brigade de l'Armée du Nord depuis le 15 mai 1793, arrêté le 13 décembre 1793 puis transféré à Paris en raison d'une dénonciation. Il est libéré par le Comité de salut public le 23 floréal an II-12 mai 1794. il est réintégré dans ses fonctions. Lavalette est ensuite employé à la

dix-septième division militaire. Adjoint d'Hanriot, il est guillotiné avec les Robespierriens le 10 thermidor an II.

## 4: HANRIOT François

Né à Nanterre, âgé de 35 ans, ci-devant commis aux barrières, général de la force armée de Paris, demeurant à Paris, rue de la clef.

(MONNIER Raymonde, Hanriot François, p. 531-531, dans : Dictionnaire Historique de la Révolution française Albert Soboul, op. cit.)

## DUMAS René François

Né à Lons-le-Saunier (Jura) en 1753, il est avocat. Maire de la ville, il organise les sociétés populaires dans un département peu gagné à la Révolution. En 1793, il s'oppose aux administrateurs fédéralistes et part à Paris le 31 mai pour dénoncer leurs agissements à la Convention : il est alors proscrit de Lons. En août 1793, il est nommé vice-président du Tribunal révolutionnaire, puis devient président le 9 germinal an II (29 mars 1794), en remplacement d'Herman. Il préside ainsi les procès de Chaumette, de l'ancien évêque Gobel et des veuves Hébert et Desmoulins. Il est maintenu par la loi du 22 prairial. Arrêté en séance du Tribunal révolutionnaire le 9 thermidor, il est délivré et se joint à la Commune. Mis hors-la-loi, il est exécuté le 10 thermidor an II.

FB d'après Raymonde Monnier, Dictionnaire historique de la Révolution française, A. Soboul, dir. Paris, PUF, 1989.

## 6: SAINT-JUST Antoine

Né à Decize, département de la Nièvre, âgé de 26 ans, sans état avant la Révolution, étudiant, député à la Convention nationale, demeurant à Paris, rue Caumartin, n° 3.

(QUENNEDEY Anne et VINOT Bernard, Saint-Just (de) Louis Antoine Léon, p. 1045-1048, dans : Dictionnaire des Conventionnels, op. cit.)

## 7: PAYAN Claude-François

Né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, district de Montélimar, âgé de 27 ans, sans état avant la Révolution, et depuis juré au Tribunal Révolutionnaire, agent national, demeurant à Paris, rue de la Liberté, Section Marat.

(DUPORT Anne-Marie, Payan Claude-François, p. 827, dans : Dictionnaire Historique de la Révolution française Albert Soboul, op. cit.)

## 8: VIVIER Nicolas-Joseph

Né à Paris, âgé de 50 ans, avoué et juge au tribunal criminel du département, troisième arrondissement, président des Jacobins dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II, demeurant rue Germain-l'Auxerrois.

Dans la séance de la nuit du 9 au 10 thermidor, le député Thirion le dénonce à la Convention : « *Je demande qu'il soit pris des mesures contre le scélérat Vivier. Cet homme, dévoué à Robespierre, et qui a présidé les Jacobins cette nuit, était en rébellion contre la Convention ; car il a présidé pour contenir des gens en rébellion.* » La Convention met Vivier hors la loi.

Vivier est guillotiné en même temps que Robespierre.



## 9: GOBEAU Adrien-Nicolas

Homme de loi, né à Vincennes, âgé de 26 ans, demeurant 530 rue de la Chaise, Section du Bonnet-Rouge. Président de la société des Amis-de-la-Liberté, membre de la Commune du 10 août. Juge au tribunal du premier arrondissement en mars 1793, Substitut provisoire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département en avril 1793. Plusieurs fois président de la section, membre de la Commune de l'an II.

Le 9 thermidor, Gobeau vient parler à la section en faveur de la Commune. «Gobeau, membre du Conseil général, avait déclaré à la tribune que « lorsque le peuple était debout, il n'y avait plus de Convention, plus de Comités. »

« Réunie en assemblée générale, la section a envoyé des commissaires à la Commune. Le municipal Gobeau s'efforça à déterminer les citoyens à se réunir à la Commune. »

« A tenté de se tuer lors de l'envahissement de la Maison commune, en se donnant des coups de canif dans la poitrine. Transporté à l'Hôtel-Dieu, pansé, puis transporté au Comité de salut public, puis à la Conciergerie, en même temps que Robespierre aîné. Exécuté le 10.

## 10 : LESCOT-FLEURIOT Jean-Baptiste-Edmond

Né à Bruxelles, âgé de 33 ans, artiste, demeurant à la Mairie, Substitut de l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, Maire de Paris.

(MONNIER Raymonde, Lescot-Fleuriot Jean Baptiste Edmond, p. 669, dans : Dictionnaire Historique de la Révolution française Albert Soboul, op. cit.)

## 11 : ROBESPIERRE Augustin-Bon-Joseph, dit Robespierre jeune

Né à Arras, département du Pas-de-Calais, âgé de 31 ans, député à la Convention nationale, demeurant à Paris, rue Florentin.

(CUCCOLI Lorenzo, Robespierre, Augustin Bon Joseph, p. 1007-1009, dans : Dictionnaire des Conventionnels, op. cit.)

## 12 : BERNARD Jacques-Claude

Né à Paris, âgé de 34 ans, demeurant à Sainte-Marguerite, 12 rue Bernard, ex-prêtre comme vicaire et sacristain de Sainte-Marguerite, Section de Montreuil, il se marie en 1792. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. Chef des bureaux de la mairie de Paris, il est arrêté dans la nuit du 9 au 10 thermidor au cours d'une rencontre avec une patrouille de la section révolutionnaire. Guillotiné le 10 thermidor an II.

## 13 : GENCY Antoine

Né à Reims, âgé de 33 ans, tonnelier, demeurant 14 rue de Lourcine, faubourg Marcel, Section du Finistère. Électeur de 1792, officier municipal, adjoint au Comité d'exécution, il s'est montré très actif dans la nuit du 9 au 10 thermidor. « Un citoyen envoyé par le comité civil à huit heures vers la Commune pour savoir ce qui s'y passait rapporte qu'on lui a fait mettre son nom sur une feuille volante et fait prêter le serment aux commissaires présents de la section et que Mercier et Gency représentants de la section ont dit que les patriotes détenus avaient été mis en liberté et que toutes les autorités étant réunies à la Commune tous les ordres en partiraient. » Il fait arrêter des membres du Comité révolutionnaire de sa section, qui ne voulaient pas obéir

aux ordres de la Commune. « Les comités du Finistère prêtèrent serment à la Commune et ne se ravisèrent que vers onze heures; encore faut-il signaler que, vers une heure du matin, Gency, membre du Conseil général, procéda à la tête d'un détachement, à l'arrestation des quatre commissaires qui avaient entraîné le revirement du comité révolutionnaire. » Il est arrêté lui-même à l'assemblée générale de la section du Finistère. «Lorsque sur les deux heures du matin, Gency, membre du Conseil général, annonça l'arrestation de quatre commissaires révolutionnaires, il fût aussitôt arrêté lui-même.» Envoyé immédiatement au Comité de sûreté générale et exécuté le 10.

## 14 : SIMON Antoine

Né à Troyes, département de l'Aube, en 1736, âgé de 57 ans, cordonnier, demeurant 32 rue des Cordeliers, Section Marat. Citoyen actif, membre de la Commune du 10 août, officier municipal de la commune de Paris, il est nommé gardien du fils de Louis XVI à partir de juillet 1793 à la prison du Temple. Il quitte cette tâche en janvier 1794 afin de se consacrer davantage à ses fonctions municipales.

Membre de la Commune de l'an II, présent à la séance du 9 thermidor, adjoint au Comité d'exécution. Il est arrêté avec ses deux collègues, Laurent et Warmé, à l'assemblée générale de la section qu'ils avaient essayé d'entraîner. Il est transféré directement dans l'après-midi du 10 thermidor à la Conciergerie, et exécuté le même jour.

## 15 : LAURENT Denis-Étienne

Né à Paris, âgé de 33 ans, demeurant rue Gît-le-Coeur, n° 13, Section Marat, bourgeois sans profession. Électeur de 1792. (28 livres d'imposition) Membre du Comité central du 31 mai ; membre du Conseil général de la Commune, officier municipal.

Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Il s'est rendu à l'assemblée générale de la section, pour essayer de l'entraîner. Laurent, après avoir fait l'apologie de Robespierre, Couthon et St-Just a annoncé que le Conseil général les a pris sous la protection et a fait serment de mourir à leurs côtés : il a ajouté que le club des Jacobins a exclus de son sein les députés, membres de la société, qui ont voté l'arrestation de Robespierre et que vingt-sept sections se sont déjà réunies au conseil général, il invite celle de Marat à suivre leur exemple.

«Lorsque vers minuit Laurent et Warmé, membres du Conseil général, tentent de réchauffer le zèle insurrectionnel, ils sont arrêtés.» «On fit arrêter Laurent et Warmé, deux officiers municipaux, venus prêcher la révolte contre la Convention.»

Laurent a été arrêté avec ses collègues Simon et Warmé par le Comité révolutionnaire. Il est envoyé dans l'après-midi du 10 à la Conciergerie, sur mandat d'arrêt de l'accusateur public. Exécuté le 10.

## 16 : WARME Jacques-Louis-Frédéric

Né à Paris, âgé de 29 ans, demeurant 10 rue de l'Hirondelle, Section Marat, employé, ex-commis aux Domaines, employé à la guerre, employé à la Commission du Commerce et approvisionnements. Membre de la Commune de l'an II, plusieurs fois secrétaire ou président de la section ; membre de la société des Jacobins.

Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. L'assemblée de section a d'abord envoyé des commissaires à la





Commune. « *Malgré les efforts de Laurent et de Warmé qu'elle fait arrêter par le comité révolutionnaire, la section refuse de reconnaître la Commune rebelle et envoie à la Convention des canons et des troupes pour la défendre.* »

Arrêté à l'assemblée générale de la section Marat, avec ses collègues Laurent et Simon. Il est conduit à la Conciergerie dans l'après-midi du 10. Il est exécuté le même jour.

### 17 : FORESTIER Jean-Étienne

Né à Paris, âgé de 47 ans (ou 45), demeurant rue du Plâtre, n° 3, Section de l'Homme-armé, fondateur-ciseleur-doreur. Électeur de 1792, élu juge suppléant au tribunal de commerce le 22 avril 1793, membre du Conseil général de la Commune.

Il assiste à la séance de la Commune le 9 thermidor et se présente vers minuit au Comité révolutionnaire de sa section « *pour rendre compte* ». Arrêté, conduit au Comité de sûreté générale et exécuté le 10.

### 18 : GUERIN Nicolas

Né à Beaumont-sur-Orne, département du Calvados, âgé de 52 ans, demeurant rue du faubourg Montmartre, Section du Mont-Blanc, receveur de rentes. Membre du Conseil général de la Commune. Il est présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. La section du Mont-Blanc est représentée à la Commune par Bougon, Charigny et Guérin. Réunie en vertu d'une convocation de la Commune, elle envoie une députation à la Convention pour lui demander ses ordres.

Arrêté le 10 thermidor, dans la matinée, par le Comité révolutionnaire de la section, conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 10.

### 19 : DHAZARD Jean-Baptiste-Mathieu

Né à Paris, âgé de 36 ans, demeurant rue Honoré, n° 101, Section des Gardes-Françaises; perruquier. Membre de la Commune de Paris, adjoint au Comité d'exécution. D'Hazard a été arrêté sur la section des Arcis, qu'il était venu essayer d'entraîner.

« *Des membres que cette section avait fournis à la Commune,*

*Dazard, arrêté par la section des Arcis, et qui avait pris une part très active à la rébellion municipale, a été frappé du glaive de la loi.* » Exécuté le 10.

### 20 : COCHEFER Christophe

Né à Gonesse, dans le département de Seine-et-Oise, âgé de 60 ans, demeurant rue Merry, n°78 (ou n° 413), Section de la Réunion ; ancien marchand et maître tapissier. Électeur de 1792, commissaire civil, membre du Conseil général de la Commune. Il est arrêté à la Maison commune. Exécuté et guillotiné le 10 thermidor an II.

### 21 : BOUGON Charles-Jacques-Mathieu

Né à Trouville, district de Pont l'Évêque dans le département du Calvados en 1737, âgé de 57 ans, fondateur de la société populaire, demeurant 64, rue Lazare, section du Mont-Blanc ; garçon de bureau au timbre. Membre du Conseil général de la Commune. Il représente la

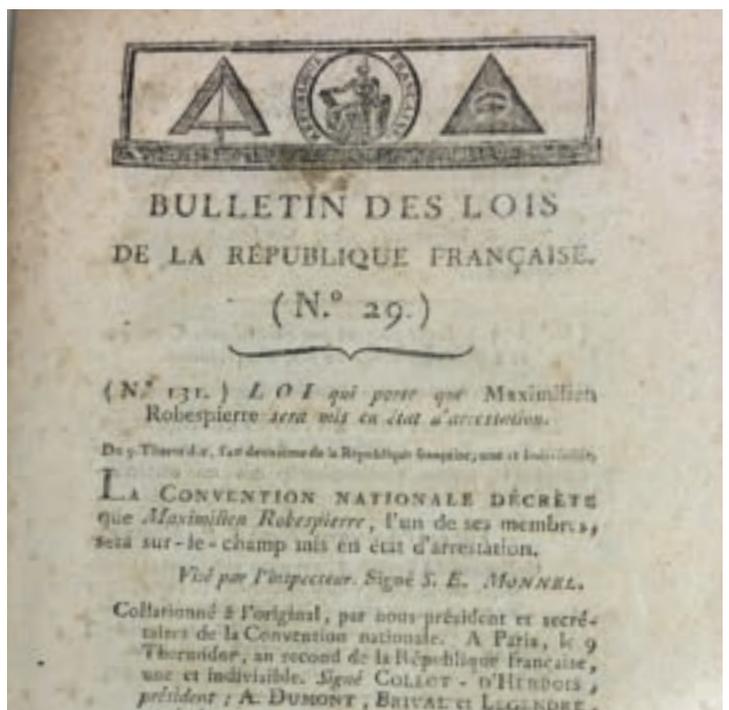
section du Mont-Blanc à la Commune avec Charigny et Guérin. Il est arrêté chez lui le 10 thermidor, de bonne heure, par le Comité révolutionnaire de la section, qui le conduit tout de suite au Comité de sûreté générale. Exécuté le 10.

### 22 : QUENET Jean-Marie

Né à Lyon, âgé de 41 ans, demeurant 13 (ou 18) rue de la Mortellerie, Section de la Maison-Commune, marchand de grains et de bois. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, administrateur de police.

« *La section de la Maison-Commune était plus exposée qu'aucune autre, à raison de la proximité du foyer de la conspiration, à recevoir les influences des rebelles. Il eût été étonnant que cette section, si voisine de la Commune, n'eût pas eu des orateurs disposés à la défendre. Il s'y en est trouvé quelques-uns.* »

Quénet est arrêté avec ses collègues. Exécuté le 10.



**P**armi les 108 victimes du 9 thermidor, celles du 11 thermidor an II-29 juillet 1794 demeurent souvent peu connues et sans visage. Elles souffrent d'une absence de notoriété, y compris pour les lecteurs fidèles aux ouvrages sur la Révolution française. Il n'existe pas d'ouvrages biographiques les concernant.

**C**'est pourtant la moitié des membres du Conseil général de la Commune de Paris qui est envoyée ce jour là directement à l'échafaud, sans aucun procès ni donc jugement, rappelons-le, en raison du décret de mise hors la loi prononcé à leur rencontre dans la nuit du 9 au 10 thermidor par la Convention.

**S**ur les 140 membres du Conseil général de la Commune connus au 9 thermidor, 87 d'entre eux sont guillotins, 40 emprisonnés et seuls 13 d'entre eux restent en liberté.

**L**e 11 thermidor, 12 charrettes de six personnes amènent les 71 condamnés à la guillotine dans une sorte de journée-record d'exécutions. Et elle concerne les Communards restés fidèles aux idéaux de l'an II et des Robespierristes !

**C**ette journée « d'exécutions massives » a été d'abord « occultée » des contemporains puis peu étudiée par les études révolutionnaires. Le caractère violent et systématique de la répression contre ces partisans de Robespierre est à souligner. Les vainqueurs de Robespierre (les Thermidoriens) se sont focalisés sur la mort de Robespierre en commençant par la fabrication de sa « légende noire ». Ils n'avaient sans doute pas intérêt à mettre en avant pour commencer « la nouvelle période » les morts sanglants robespierristes, en fait des municipaux impliqués à des degrés divers dans l'insurrection de la Commune, victimes d'une répression féroce. Plus étonnamment, les historiens favorables à Robespierre, n'évoquent que peu ces victimes, arrêtant d'ailleurs leurs récits la plupart du temps à l'exécution de Robespierre et de ses amis le 10 thermidor.

**F**rançoise Brunel, historienne spécialiste des Montagnards, résume ainsi cette journée tragique : « Après l'exécution des accusés les plus notoires, le 11 thermidor voit la

liquidation en masse de la Commune de Paris : on a, dit Sainte-Claire Deville, opéré une véritable « raffe » des membres du Conseil général et des employés municipaux. Ligotés deux à deux, les prisonniers sont transférés à la Conciergerie. Dans l'après-midi, le Tribunal révolutionnaire condamne à mort 71 des 74 personnes présentées : c'est la plus grosse des fournées de l'après-22 prairial. Le spectacle est si impressionnant qu'aucun récit n'en est donné : la Convention et les journaux sont muets sur les exécutions. » (Françoise Brunel, Thermidor La Chute de Robespierre, Éditions Complexe, 1989, 108-109)

**P**aul Sainte-Claire Deville évoque ainsi les condamnés du 11 : « La foule des autres, ils sont 71 condamnés, 35 à la Liberté, 36 à l'Égalité, descend au greffe, où chacun passe à la toilette et subit le supplice prolongé pendant Dieu sait combien d'interminables minutes ! De voir préparer ses 70 compagnons à la mort prochaine. » (Sainte-Claire Deville, 335, 337) « Ils [Les huissiers, les commis-greffiers du Tribunal] étaient évidemment blasés, et aucun d'eux n'a rapporté le moindre détail sur les déroulement de la plus formidable exécution collective de la Terreur à Paris : les témoins sont restés muets.

**P**ersonne n'a raconté ce que furent dans les rues le lent défilé des 12 charrettes, l'attitude des condamnés, personne n'a décrit l'épouvantable spectacle du couperet tombant et remontant soixante et onze fois sans arrêt. Et si les journaux ont donné le compte rendu de l'exécution de la veille, il semble que l'horreur de celle du 11 thermidor ait pénétré les rédacteurs au point de les empêcher de la raconter. En général, ils se sont bornés à publier la liste, plus ou moins fautive, des noms des condamnés ; la seule Gazette française a donné ce bref compte-rendu : « Paris est tranquille, tous les citoyens se livrent à la joie, et se félicitent d'avoir échappé à la tyrannie et aux horreurs qu'elle entraîne avec elle. Les complices du tyran, qui ont été exécutés aujourd'hui ont attiré un concours immense de spectateurs qui ont applaudi à tous les ennemis de la République. » (Gazette française du 12 thermidor parue dans la soirée du

11.) » ( Sainte-Claire Deville, 337-338.)

**H**eurusement durant la seconde moitié du XXe siècle plusieurs travaux portant sur les sans-culottes de l'an II ont enrichi nos connaissances sur le sujet :

- Paul Sainte-Claire Deville, La Commune de l'an II Vie et mort d'une Assemblée révolutionnaire d'après de nombreux documents inédits, Paris, Plon, 1946, 387 p. (Abréviation : Sainte-Claire Deville) L'ouvrage présente notamment en annexe de courtes biographies des 140 membres du Conseil général de la commune. Soboul l'appréciait en ces termes : « La seconde partie, fondée sur une documentation sinon inconnue, du moins mal utilisée jusqu'à présent, constitue une contribution importante à l'histoire du 9 thermidor. » Et Walter ainsi : « Ce livre, qui repose sur un dépouillement très méticuleux des pièces d'archives, mérite la plus grande attention. »

- Albert Soboul, Les Sans-Culottes parisiens en l'an II, La Roche-sur-Yon, H. Potier, 1958 (Réédition, 1962), 1962, 1168 p. (Abréviation : Soboul) La grande Thèse de Soboul permet de retrouver dans leurs sections et/ou à la Commune ces personnages, notamment lors du 9 thermidor: Albert Soboul et Raymonde Monnier, (Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 564 p.) La thèse de Soboul est complétée par ce très utile répertoire qui contient un recensement impressionnant de militants sectionnaires dont beaucoup sont présentés sous forme biographique.

- Gérard Walter, La Conjuration du neuf Thermidor, Paris, NRF Gallimard, Paris, 1974, 576 p. (Abréviation : Walter) Dans le cadre de la collection « Trente journées qui ont fait la France », cet ouvrage contient de très nombreux documents, et en troisième partie une « Vue panoramique des sections parisiennes pendant la nuit du 9 thermidor ».



# TIE II

## des 71 «communards» le 11 thermidor an II. ne décimée.

succèdent à ce rapport dont celle numérotée 30 présentant les procès-verbaux des assemblées des 48 sections, résumés par Courtois. (Pages 130-182) Évidemment ces pièces résumées par Courtois, par

donner un peu de vie à tous ces révolutionnaires (la plupart Communards) fauchés par une impitoyable répression contre Robespierre et ses amis. Il nous semblait en effet important de les tirer enfin de l'anonymat dont ils étaient plongés depuis le 11 thermidor an II.

Bruno Decriem (ARBR) Janvier 2023.

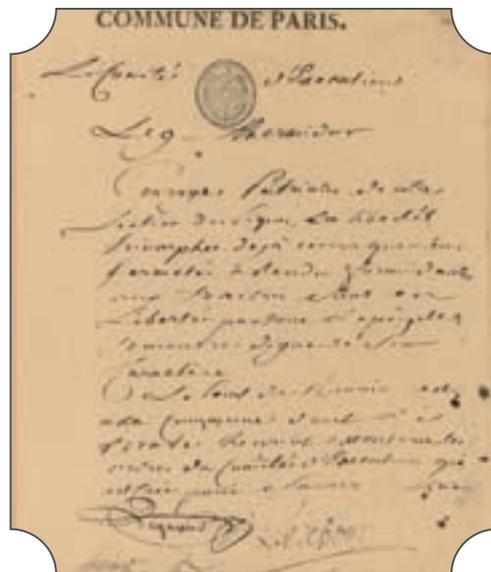
Beaucoup de ces documents imprimés dans le livre proviennent d'une publication de Courtois (Rapport sur les événements du 9 thermidor an II, précédé d'une préface en réponse aux détracteurs de cette mémorable journée (daté du 8 thermidor an III) publié en floréal an IV)

• E. B. Courtois, Rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II, précédé d'une préface en réponse aux détracteurs de cette mémorable journée, prononcé le 8 thermidor an 3, la veille de l'anniversaire de la chute du Tyran, Paris, floréal an IV, Imprimerie Nationale, 220 p. (Abréviation : Courtois) 43 pièces imprimées

ailleurs falsificateur et voleur d'archives, sont à examiner avec prudence en raison d'un parti-pris évident, mais elles permettent cependant de cerner l'action des personnages en faveur de l'insurrection de la Commune durant la nuit du 9 au 10 thermidor.

Un seul guillotiné du 11 a bénéficié d'une notice biographique développée, dans le Dictionnaire historique de la Révolution française Albert Soboul publié en 1989 aux éditions P.U.F., le général Boulanger. (p. 141-142) (Notice rédigée par Raymonde Monnier)

Ces biographies, présentées ici par ordre alphabétique, ont donc été réalisées à l'aide des ouvrages cités plus haut, et permettent enfin de



### 1: ALAVOINE Joseph

Tailleur pour femmes, 63 ans, né à Laverrière (ou Laversine) (Oise), demeurant à Paris, rue de la Tonnellerie, n° 603, section du Contrat-Social. Membre du Conseil général de la Commune de Paris. Exécuté le 11 thermidor.

« Elle [l'assemblée générale de la section du Contrat-Social] avait envoyé des commissaires à la Commune ; deux d'entre eux y avaient prêté le serment. Elle paraissait ébranlée en faveur des rebelles. » ( Courtois, dans Walter, 200) ( Courtois, 162)

### 2: ARNAUD Bertrand

Lecteur secrétaire, 55 ans, né à Saint-Jacques de Tignes, en Tarentaise, (Savoie) en 1740, demeurant 4, rue Favart, section Lepeletier. Membre du Conseil général de la Commune ; arrêté dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Exécuté le 11 thermidor.

« Section Lepeletier, les deux comités invitèrent les citoyens réunis en armes au quartier général à former l'assemblée vers neuf heures et demie. Une discussion s'instaure sur la nomination de deux commissaires pour alors rendre compte des événements ; on apporte la proclamation de la Convention : l'assemblée se prononce, puis se dissout. Elle se reforme à nouveau vers minuit et demi pour voter une adresse de félicitations. Lorsqu'Arnaud du Conseil général se présente à une heure du matin pour engager l'assemblée à se réunir à la Commune « que demain il ne serait plus temps et que nous serions les premiers sacrifiés », il est aussitôt arrêté. » (Soboul, 1017)

« L'assemblée générale de la section marque son indignation au citoyen Arnaud qui ose se monter à la tribune pour parler en faveur de la Commune : « Il faut, dit-il, se réunir à la Commune où il y a déjà trente-neuf ou quarante sections réunies, plus de six mille hommes sur la place publique, plus mille deux cents

hommes de cavalerie. Il n'y a pas un instant à perdre et demain, c'est-à-dire aujourd'hui, il ne sera plus temps ; vous serez les premiers sacrifiés. » Arnaud est saisi et conduit immédiatement au comité révolutionnaire. » ( Courtois dans Walter, 234)

« Arnaud, qui à la tribune même, s'était permis de parler en faveur de la Commune, et il est à l'instant saisi et traduit au comité révolutionnaire. » (Courtois, 131)

### 3: BEAURIEUX Jean-Jacques

Horloger, 45 ans, né à Arles (1749-1794), demeurant rue du faubourg (Saint) Honoré, n° 19 (ou 6), section des Piques. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Administrateur de police. N'a pas été pris comme ses collègues, mais s'est rendu de lui-même à la prison des Anglaises dans la nuit du 10 au 11 thermidor. Guillotiné à Paris le 11 thermidor an II.

### 4: BERGOT Jean-Baptiste

Employé à la Halle aux cuirs, 56 ans, né à Paris, demeurant 13 rue Française, section de Bon-Conseil. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, administrateur de police. Arrêté à la mairie, à 2 heures du matin, le 10 thermidor. Guillotiné le 11 thermidor an II.

### 5: BENARD ou BERNARD ou BESNARD Claude

Ancien huissier priseur, 28 ans, né à Paris, demeurant rue Boucher, n°9, section du Muséum. Juré au tribunal révolutionnaire. Officier municipal et administrateur des Établissements publics. Membre du Conseil général de la Commune. Arrêté le 10 thermidor à 9 heures du soir à son domicile, conduit à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.



## 6: BERNARD Jean-Pierre

Domestique, employé à la poste, 38 ans, né à Lachalade (Meuse), demeurant à Paris, rue (Saint) Germain l'Auxerrois, section du Muséum. Membre du Conseil général de la Commune. Membre de l'administration de police. Envoyé par la Commune en mission aux Jacobins dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Revenant vers minuit et demi, essaie d'entraîner le Comité révolutionnaire de sa section, qui l'arrête. Exécuté le 11 thermidor.

« Le nommé Bernard, membre du comité civil de cette section et du Conseil général de la Commune paraît dans le comité et se plaint insolemment de ce que la section du Muséum ne s'est point conformé aux ordres de la commune. Tous les assistants sont indignés de cette audace ; et le municipal est mis en arrestation. » Il sera guillotiné le 11. (Procès-verbal du Comité révolutionnaire de la section, dans Walter, 254)

## 7: BIGAUD ou BIGAUT Claude

Artiste peintre, né à Paris en 1754, 40 ans, demeurant 5 rue des Boulangers, section des Sans-Culottes. Membre de la Commune de juillet 1793 à thermidor an II, membre du Conseil général de la Commune. Administrateur de la police. Arrêté à la mairie le 10 thermidor à 2 heures du matin. Exécuté le 11 thermidor.

« Cette section, l'une des plus agitées, l'une des plus lentes à se déterminer en faveur de la représentation nationale. » (Courtois, dans Walter, 277.)

## 8: BLIN Jacques-Nicolas

Écrivain expert, soixante-trois ans, né dans le département de l'Aisne demeurant à Paris, rue Paul, section de l'Arsenal. Secrétaire greffier-adjoint de la Commune, membre du Conseil général de la Commune. Exécuté le 11 thermidor.

## 9: BOULANGER Servais-Baudouin

Compagnon joaillier, né à Liège en 1756, âgé de trente-huit ans, demeurant à Paris, rue Honoré n° 59, membre des Jacobins et de la section de la Halle-au-blé, Commandant-général le 17 mai 1793 puis nommé général de brigade à l'armée des Côtes de Cherbourg. Il devient commandant en second de l'armée révolutionnaire parisienne en septembre 1793. Ami d'Hanriot, de Robespierre et de Lebas. Intègre, efficace et resté pauvre. Adjoint d'Hanriot attaché à la 17ème division, resté fidèle aux robespierristes, mis hors-la-loi le 10 thermidor comme s'étant soustrait au décret d'arrestation prononcé contre lui par le décret de la Convention, il partagea le sort de ses amis. Il est exécuté le 11 thermidor.

## 10 : CAZENAVE Jean, dit Cazenave l'aîné

Commis marchand vivant de son revenu, 38 ans, né à Belleville, demeurant rue d'Orléans, n° 3, section de l'Homme-Armé. Membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. Arrêté de très bonne heure le 10 par le comité révolutionnaire de la section, conduit au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

« La Commune trouva néanmoins encore quelques partisans dans cette section. » (Courtois, dans Walter, 225.)

## 11 : CHARIGNY Jean-Baptiste

Commis employé aux transports militaires, 55 ans, né à Paris, demeurant 42, rue du faubourg Montmartre, section du Mont-Blanc. Commissaire chargé des transports militaires et

membre du Conseil général de la Commune. Arrêté chez lui le 10 thermidor de bonne heure, par le Comité révolutionnaire de la section, bien que n'ayant pas assisté à la séance de la Commune ; envoyé au Comité de sûreté générale puis à la conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

« Charigny, de la section du Mont-Blanc, un des nouveaux membres nommés en prairial par le Comité de salut public, avait une excuse encore meilleure que celle de Vincent : employé au bureau des transports militaires, rue du faubourg Montmartre, il était rentré tranquillement chez lui après son travail, y était resté, et n'avait pas mis les pieds à l'Hôtel de ville. Sa réclamation n'eut pas meilleur succès que celles de Vincent et de Bougon. » (Sainte-Claire Deville, 330.)

## 12 : CHARLEMAGNE Jean-Philippe-Victor

Maître de pension, instituteur, 27 ans, né à Paris, demeurant 49 rue du Gros Chenet ( ou rue de Cléry, n° 92) section de Brutus. Électeur de 1792, président de la section, vice-président du Conseil général de la Commune, présidait au moment de l'envahissement de l'Hôtel de ville par les sectionnaires de Bourdon. Arrêté sur son siège par l'agent Dulac. Exécuté le 11 thermidor.

« Charlemagne appartient au personnel de ce qu'il est convenu d'appeler la Commune robespierriste ; représentant de la section Brutus au Conseil général, il en devint vice-président après l'épuration de germinal ; il périt le 10 thermidor. » (Soboul, 900)

## 13 : CHATELAIN ou CHATELIN François-Laurent

Peintre et professeur de dessin à l'École nationale de dessin, 43 ans, né à Nancy, demeurant à Paris, rue Quincampoix, section des Lombards. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal et administrateur des Établissements publics. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

« Le citoyen Chatelin membre de la Commune et administrateur vint en notre comité pour nous engager de venir à la Commune, que toutes les sections y allaient, ainsi que les comités révolutionnaires pour y prêter serment de s'unir à la Commune pour sauver la liberté et que nous courrions les plus grands dangers si nous rejetions son invitation. » (Procès-verbal du Comité révolutionnaire de la section des Lombards, dans Walter, 235.)

« Quoique Chatelain, municipal, ait fait tous ses efforts pour les [les comités civil et révolutionnaire de la section des Lombards] déterminer à se rallier à la Commune. » (Courtois, 151.)

## 14 : COCHOIS ou CAUCHOIS Jean-Baptiste

Ancien négociant en bois, commis marchand et employé au « bureau civil et criminel » d'Herman, 54 ans, né à Paris, célibataire, demeurant à Paris, rue Neuve de l'Égalité, section de Bonne-Nouvelle. Sergent-major de la 7e compagnie, membre du Conseil général de la Commune. Le 9 thermidor, il a été un des douze adjoints au Comité d'exécution ; est allé à sa section parler en faveur de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

« Les efforts de Cochois auprès des comités pour les porter à se réunir à la Commune n'ont produit aucun effet sur eux, et n'ont fait que prouver sa complicité avec les conspirateurs, qui lui a



*mérité de périr avec eux, frappé du glaive de la loi.* » (Courtois, dans Walter, 184.)

### **15 : CORU Jacques-Pierre**

Marchand grainier, économiste du Temple, 63 ans, né à Neauphe (Oise Orne ?), demeurant rue (Saint) Antoine, n° 229, section de l'Arsenal. Membre du Conseil général de la Commune, officier public à l'état-civil. Électeur de 1792, commissaire civil, administrateur des Quinze-Vingts. Arrêté à la Maison-commune. Exécuté le 11 thermidor.

### **16 : CRESSON Jacques-Louis**

Ébéniste, 49 ans, né à Paris, demeurant rue des Deux-Écus, section de la Halle-au-Blé. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal, administrateur de police. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### **17 : DAUBANCOURT René-Toussaint**

Coffretier, 43 ans, né à Paris, demeurant rue des Petits-Champs, section de la Halle-au-Blé. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. A tenté d'entraîner sa section dans le parti de la Commune. A été arrêté sur l'ordre de Léonard Bourdon. Exécuté le 11 thermidor.

*«Daubancourt, membre du Conseil général, revêtu de l'écharpe tricolore, parle en faveur de la Commune. Son arrestation est décidée et il est envoyé au Comité de sûreté générale. Elle est approuvée par les représentants du peuple qui, un instant après, paraissent à l'assemblée.»* (Courtois, dans Walter, 223.)

### **18 : DELACOUR, dit LACOUR Pierre-Nicolas**

Notaire, 37 ans, né à Beauvais, demeurant rue Neuve-Saint-Eustache, section de Brutus. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Présent à la séance du 9 thermidor ; très actif. A tenté d'embaucher Chardin, chef de la quatrième légion, ainsi que le Comité civil de la section. Adjoint au Comité d'exécution. Arrêté à la Maison-Commune, conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

*« Reçu une lettre de la Commune à l'effet de convoquer sur le champ une assemblée générale. Le dit jour huit heures du soir Lacour un de nos officiers municipaux est venu inviter et presser le comité d'établir une correspondance suivie, de deux heures en deux heures, avec la Commune, qui dans ce moment attendait dans son sein Robespierre, St-Just et Couthon. »* (Extrait des registres des délibérations du comité civil de la section, dans Walter, 187.)

*« À ce moment Lacour, membre du Conseil général, est entré. Tout son extérieur annonçait le plus grand trouble ; il a dit : « Comment vous restez tranquilles, tandis que tous les comités se portent à la Commune qui va avoir dans son sein Robespierre, St-Just et Couthon ! Vous devez lui envoyer des députations de deux heures en deux heures, pour établir une correspondance avec elle ; » et est parti sans attendre de réponse. »* (Récit des faits passés au comité civil, les neuf et dix du courant porté au citoyen Barras représentant du peuple dans la confiance qu'il parviendrait par lui au Comité de salut public ou de sûreté générale, dans Walter, 188.)

*« Vers une heure vingt quatre députés nommés par l'assemblée générale pour se répandre dans les quarante-sept autres sections et leur porter son vœu occupèrent le comité à expédier leurs pouvoirs. Un membre du comité a déclaré qu'à*

*sept heures du soir il a vu Lacour entrer au comité révolutionnaire ; son air préoccupé ayant excité sa curiosité, il l'avait suivi pour lui demander si il y avait des nouvelles, que Lacour lui avait répondu qu'il y en avait beaucoup, mais qu'on ne pouvait pas les dire à tout le monde, alors Lacour dit au Comité de faire retirer les étrangers, sur ce notre collègue se retira à l'instant.*

*Le citoyen Lambert capitaine de la troisième compagnie, nous a également déclaré, qu'arrivant de faire patrouille vers les dix heures du soir le neuf, il sortait du corps de garde et trouva Lacour qui le tira à part et lui dit : « Aimes-tu Chardin, et bien, si tu as de l'amitié pour lui, va le chercher et engage-le à quitter la Convention et dit lui qu'il est un homme perdu, s'il reçoit des ordres de la Convention, engage-le et réunis-toi à lui à l'effet de faire marcher la force armée à la Commune ; nous tenons Robespierre, Couthon, St-Just, Dumas et Lebas, nous ne reconnaissons plus la Convention nationale. »* (Récit des faits passés au comité civil, les neuf et dix du courant porté au citoyen Barras représentant du peuple dans la confiance qu'il parviendrait par lui au Comité de salut public ou de sûreté générale, dans Walter, 189.)

*« Une femme prend la parole pour un fait, elle dit, qu'elle sort de la Convention nationale, où elle a entendu Thuriot mettre la tête d'Hanriot à prix en disant que celui qui l'apporterait à la Convention aurait bien mérité de la Patrie et il a promis une somme d'argent bien considérable, à celui qui apporterait sa tête, elle ajouta, cela fait horreur et m'a fait dresser les cheveux de la tête. »* (Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section dans la nuit du 9 au 10 thermidor, dans Walter, 191.)

### **19: DELTROI Claude-Antoine**

Menuisier ( meunier?), 43 ans, né à Pontoise, demeurant à Paris, quai de la Mégisserie, n° 21, section du Muséum. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal, officier public à l'état-civil. A tenté d'entraîner le Comité révolutionnaire de sa section, qui l'a arrêté. Exécuté le 11 thermidor.

*« Un nommé Deltroit, officier municipal, arrive et témoigne être étonné de ce que la section du Muséum n'a fourni ni renfort, ni artillerie d'après la réquisition de la Commune. Cet étonnement est accueilli comme il doit l'être par de vrais patriotes ; et Deltroit est gardé à vue. »* (Procès-Verbal de la séance du Comité révolutionnaire de la section, dans Walter, 253.)

### **20 : DESBOISSEAUX Charles-Huant**

Ciseleur, 39 ans, né à Paris en 1756, demeurant 69 rue de la Fraternité, section de la Fraternité. Électeur de 1792, juré au Tribunal révolutionnaire depuis le 26 septembre 1793, membre du Conseil général de la Commune à partir du 15 prairial an II. A fait partie de l'expédition de Coffinhal sur le Comité de sûreté générale. A pu s'échapper avec Coffinhal à la fin de la séance de la Commune. Pris le 11 au matin sur la section de l'Arsenal. Exécuté le 11 thermidor.

*« Parmi les individus hors la loi, plusieurs avaient pu fuir et échapper à l'arrestation immédiate. Au nombre d'entre eux était Coffinhal, qui avait réussi à quitter l'hôtel de ville. [...] Il était ensuite parti avec son ami Desboisseaux, membre de la Commune et juré au Tribunal, qui habitait comme lui l'île Saint-Louis ( section de la Fraternité).*

*Tous deux avaient erré ensemble dans Paris pendant toute cette journée du 10, où l'on arrêta à tour de bras leurs amis, et*



où l'on conduisait Robespierre à l'échafaud. Ils avaient dîné boulevard de l'Hôpital, dans un des coins les plus reculés et les plus déserts du Paris de l'époque ; ils avaient soupé rue d'Enfer, à l'Écu, dans cette section de l'Observatoire qui, seule, avait franchement embrassé leur parti au cours de la nuit précédente. Ils avaient encore rôdé, sans trouver de refuge sûr, et sans oser se présenter aux barrières. A une heure du matin, les deux proscrits s'étaient séparés ; Desboisseaux était retourné dans l'île Saint-Louis, pour tenter de revoir sa femme, il y avait appris que le Comité révolutionnaire était déjà venu pour apposer les scellés chez lui, et n'avait point rencontré son épouse. Après cette journée et cette nuit de piétinement inquiets et traqués, succédant aux épuisantes heures de la nuit du 9 au 10, le malheureux s'était, déclare-t-il, promené jusqu'à 6 heures du matin, qu'il était entré chez le citoyen Martin, limonadier, quai des Ormes, où il espérait sans doute pouvoir se reposer. Martin l'avait reconnu, avait appelé le Comité révolutionnaire de la section, et c'est ainsi que Desboisseaux, immédiatement arrêté, monta à l'échafaud le soir, sans peut-être avoir pris une minute de repos pendant soixante heures. » (Sainte-Claire Deville, 338-339.)

### 21 : DESVIEUX Marc-Louis

Avocat, 44 ans, né à Aix, demeurant à Paris rue Montorgueil, section du Contrat-Social. Juge au Tribunal révolutionnaire, président du tribunal du IIIe arrondissement, membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à l'assemblée générale de sa section, pour avoir essayé de l'entraîner. Exécuté le 11 thermidor.

« Elle [l'Assemblée générale de la section du Contrat-Social] avait envoyé des commissaires à la commune ; deux d'entre eux y avaient prêté le serment. Elle paraissait ébranlée en faveur des rebelles. » (Courtois, dans Walter, 200.)

### 22 : DEVAUX ou DESVAUX Pierre-François

Jardinier-fleuriste, 53 ans, né à Goupillière (Calvados), demeurant 950 rue Plumet, section du Bonnet-Rouge. Membre de la Commune du 10 août, électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Arrêté à la Maison-Commune ; exécuté le 11 thermidor.

### 23 : DORIGNY Louis-François

Entrepreneur de charpente, 36 ans, né à Bruyères (Aisne), demeurant 17, rue de Popincourt, section de Popincourt. Membre du Conseil général de la Commune. Dans la nuit du 9 thermidor, a excité vivement sa section à se joindre à la Commune ; a été arrêté à l'Assemblée générale, par le Comité révolutionnaire. Conduit directement à la Conciergerie et exécuté le 11 thermidor.

« La section de Popincourt, éloignée des lieux où les conspirateurs s'agitaient et où la représentation nationale frappait les traîtres, montra beaucoup d'anxiété et d'incertitude dans sa conduite ; elle avait en outre dans son sein et des membres et des amis de la Commune qui la trompaient. Dorigny, qui a payé sa trahison de sa tête, l'avait singulièrement influencée. Elle avait envoyé des commissaires à la Commune, non seulement pour y prendre connaissance des faits, mais pour y prendre part aux délibérations. [...] »

Parmi les coupables qui se trouvèrent dans cette section et qui contribuèrent à l'égarer [...] Dorigny, dont je viens de parler. [...] Le comité révolutionnaire paraît, d'après les pièces trouvées à la Commune, y avoir fait prêter le serment demandé ; mais il paraît aussi s'être conduit après conformément aux principes : il a fait arrêter Dorigny. » (Courtois, dans Walter, 266-267.)

« L'assemblée de Popincourt, réunie peu après neuf heures, sur l'initiative de Dorigny, membre du Comité général, envoie douze commissaires à la Commune « avec les pouvoirs de délibérer s'ils en étaient requis », mais en délègue autant à la Convention. De retour vers onze heures, des commissaires annoncent la rébellion de la Commune : l'assemblée se rallie aussitôt à la représentation nationale. Dorigny essaye vers minuit de la reprendre en mains : l'assemblée persiste dans sa décision. » (Soboul, 1017-1018.)

### 24 : DUMETZ Pierre

Ingénieur, directeur de l'Atlas national de France, 37 ans, né à la Ferté-sur-Ourcq (Aisne), demeurant 26 rue de la Harpe, section Châlier. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal et administrateur des subsistances. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### 25 : DUMONTIER Denis-Joseph

Marchand fripier tailleur, 51 ans (ou 42 ans), né à Paris, demeurant 456 rue de la Poterie, section des Marchés. Électeur de 1792. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal depuis 1791 et administrateur de police. Aucun renseignement sur son rôle le 9 thermidor ; a dû être arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### 26 : EUDES Jean-Pierre

Tailleur de pierre, 31 ans, né en 1763 à Paris, demeurant rue des Juifs, section des Droits de l'Homme (rue Antoine?). Membre du Conseil général de la Commune et sergent des canonniers. A essayé d'agiter sa section dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

Son frère, Jean-Louis Eude, maître horloger, était capitaine des canonniers. Il avait été élu au comité révolutionnaire le 20 mai 1793. Présent au détachement à l'armée révolutionnaire. Arrêté lui aussi le 10 thermidor et dénoncé comme un des chefs de l'insurrection des canonniers. Il avait assisté aux délibérations du Conseil municipal.

« Peu de temps après il se fit un grand mouvement dans la cour du quartier occasionné par l'arrivée du nommé Eude membre de la Commune qui s'étant lancé avec violence sur le citoyen Larivière adjudant major de la section le prit au collet lui disant : « Tu es en arrestation, toi et le commandant et je t'arrête pour n'avoir point obéi aux ordres du commandant général Hanriot et de la Commune », puis se trouvant soutenu par les canonniers il monta à notre comité avec le citoyen Larivière où étant et sur les reproches qu'il lui furent fait de méconnaître la représentation nationale et les autorités constituées il prétendit justifier sa conduite en disant que c'était vraiment le peuple qui était en insurrection que la Commune s'y s'était déclarée et qu'il ne connaissait plus de Comité de salut public, de sûreté générale, ni de Convention nationale. » (Procès-verbal de la séance du Comité révolutionnaire de la section en date du 9 thermidor, dans Walter, 202.)

« Certains ayant aperçus le nommé Eude Municipal l'amènèrent au comité où étant il fut délibéré par la majorité qu'il serait conduit sur bonne et sûre garde au Comité de sûreté générale ; que les citoyens Guenau, Donzel et Temponnet membres du comité accompagneraient la force armée et rapporteraient le reçu du dépôt de cet individu et les commissaires sus-nommés étant de retour au comité ont en effet



déposé sur le bureau le reçu venant du comité de sûreté générale dudit Eude qu'ils avaient déposé. » (Procès-verbal de la séance du Comité révolutionnaire de la section en date du 9 thermidor, dans Walter, 204.)

### 27 : FAROT ou FARO Jean-Léonard

Peintre, 31 ans, né à Paris, demeurant 45 rue du faubourg (Saint) Denis, section Poissonnière. Électeur de 1792, membre des Jacobins, membre du Conseil général de la Commune et administrateur de police. A joué à la mairie le rôle le plus actif dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Arrêté le 10 avec ses collègues. Exécuté le 11 thermidor.

### 28 : GAMAURY ou GAMORY Martial

Coiffeur, 46 ans, né à Guéret ( Creuse), demeurant rue du Coq Saint-Honoré, section des Gardes Françaises. Membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### 29 : GIBERT Jean-Louis

Pâtissier, 42 (ou 43) ans, né à Lusancy ( Seine-et-Marne), demeurant 25 rue du faubourg ( Saint) Denis, section du Faubourg du Nord. Membre du Conseil général de la Commune, adjoint au Comité d'exécution, a participé avec Eudes à l'arrestation de Lasne, commandant en chef de la section des Droits de l'Homme. Arrêté à l'assemblée générale de sa section, le 10 thermidor à 3 heures du matin par le Comité révolutionnaire, mené au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

### 30 : GIRARDIN Jean-Claude

Éventailiste, 48 ans (1746-1794), né à Paris, demeurant 28 rue Transnonain, section des Gravilliers. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Arrêté à la maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

« Girardin resta à la Commune jusqu'à la fin et fut arrêté lors de l'envahissement de l'Hôtel de Ville par les troupes de la Convention. Il alla à la guillotine le 11. » ( Walter, note page 221.)

### 31 : GIROD ou GIRAUD Pierre, dit GIROD fils,

Marchand mercier, 27 ans, né à Paris, demeurant rue des Deux-Ponts, section de la Fraternité. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Arrêté à son domicile dans la matinée du 10 thermidor par le Comité révolutionnaire de la section et conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

### 32 : GRECARD (René),

Fabricant de papiers peints ( associé d'Arthur), 43 ( ou 45) ans, né à La Garenne ( Seine-et-Oise) demeurant rue des Piques, section des Piques. Membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792. Électeur de 1792. Élu à la Commune définitivement en juin 1793. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Membre du Comité d'exécution. A tenté de fuir très peu de temps avant l'interruption de la séance de la Commune, a été arrêté rue de Jouy, derrière l'Hôtel de ville, par une patrouille. Conduit au Comité révolutionnaire de la section de la Maison-Commune puis au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.



### 33 : HOËNER ou HAËNER Pierre

Imprimeur, 52 ans, né à Nancy, demeurant à Paris, rue Martin, section des Lombards. Membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### 34 : HENRY Pierre

Receveur des loteries, 48 (ou 49) ans, né à Riez (Basses-Alpes), demeurant 228 rue (Saint) Antoine, section de l'Indivisibilité (ou de l'Arsenal). Électeur de 1792, commissaire civil, membre du Conseil général de la Commune et administrateur de police. Arrêté à la mairie avec ses collègues. Exécuté le 11 thermidor.

« Le citoyen Renaud arrivant de la Commune monte à la tribune et dit: « La patrie est sauvée encore une fois. Il était alors onze heures demi. Les sections se sont réunies à la Commune, le conseil est occupé à faire une proclamation qui vous instruira des dangers que vous avez couru, les représentants sont retrouvés et sont sous la sauvegarde du peuple, le commandant de la gendarmerie à cheval et ses officiers sont entre les mains d'Hanriot et ils seront demain matin fusillés. » (Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section, dans Walter, 226-227.)

« Il [Le Comité révolutionnaire de la section de l'Arsenal] a passé à l'ordre du jour sur la coupable proposition qui lui a été faite par un officier municipal ( Henry, puni de mort) de se joindre à la Commune. » ( Courtois, dans Walter, 178.)

### 35: JAULT Pierre-Simon-Joseph

Artiste, 32 ans (1762-1794), né à Reims, demeurant rue (Saint) Claude, section de Bonne-Nouvelle. Électeur de 1792, membre des Jacobins, orateur habituel des réunions décennaires de la section. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor; adjoint au Comité d'exécution. Arrêté par l'assemblée générale de la section des Arcis; conduit au Comité de sûreté générale puis à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

« Malgré les efforts de Damour et de Monnoyer, malgré les députations faites par les conspirateurs municipaux et la présence de Mercier, de Jault, de Dazard, que le glaive de la loi a frappés depuis, cette section [les Arcis] est restée fidèle, et les apôtres de la Commune rebelle sont arrêtés par ses ordres. » ( Courtois, dans Walter, 176.)

### 36: JEMPTTEL ou JAMPTEL ou JAMETEL ou GEMTELLE Auguste ou Antoine

54 ans, né à Moissy-Gramayel ( Seine-et-Marne), demeurant rue de la Grande-truanderie, section de Bon-Conseil. Membre du Conseil général de la Commune. A pris part à la séance de la Commune au 9 thermidor; a signé, avec son collègue Léchenard une lettre invitant la section de Bon-Conseil à se rallier à la Commune. Arrêté par le Comité révolutionnaire de la section, envoyé directement à la Conciergerie, et exécuté le 11 thermidor.

« Commune de Paris Du 9 thermidor an II. Les membres du Conseil général de la commune invitent la section de Bon-Conseil, qui dans tous les temps s'est distinguée, à envoyer des commissaires dans son sein pour se concerter sur les moyens de salut public et le vrai soutien des amis du peuple et de la liberté; presque toutes les sections y sont réunies en ce moment. Signé: Léchenard, Arthur, louvet, Legrand, Jemptel. » ( Courtois, dans Walter, 181.) « Il [Le Comité révolutionnaire] a fait arrêter Jemptel officier municipal, qui avait participé à la révolte de la Commune. » ( Courtois, dans Walter, 180-181.)



### 37: JEROME ou JEROSME Nicolas

Tourneur, 44 ans, né à Paris, demeurant rue (Saint) Jacques-la-Boucherie, section des Arcis. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal, administrateur des postes, élu directeur des postes de Paris le 19 juillet 1793. A pris part à la séance du 9 thermidor à la Commune. Député aux Jacobins vers 2 heures du matin, le 10, a été arrêté au retour par une patrouille de la section de la Halle au Blé, puis conduit au Comité de sûreté générale et à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

*«Les officiers municipaux Alexandre Louvet, Louis Pâris et Nicolas Jérôme, et quelques autres, sont arrêtés et envoyés au Comité de sûreté générale.»* Tous les trois seront guillotines le 11. (Courtois, dans Walter, 223.)

### 38: JOBERT Auguste-Germain

Négociant, 50 ans, né à Montigny-sur-Aube ( Côte-d'Or), demeurant rue des Prêcheurs, section des Marchés. Membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. Avait été administrateur de police. Arrêté à la Maison-Commune par le bataillon de la section des Gravilliers, conduit au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

### 39: JONQUOY Claude

Tabletlier, 44 ans, (1750-1794), né à Massiac (Cantal), demeurant 15 rue Jean-Robert, section des Gravilliers. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal et administrateur de police. Arrêté à la mairie avec ses collègues. Conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

*«Jonquoy, qui remplissait les fonctions d'administrateur de police, avait été arrêté, avec ses collègues, à la mairie, vers deux heures du matin, le 10 thermidor; il fut guillotiné le 11.»* (Walter, note 1, 221.)

### 40: LAMIRAL ou LADMIRAL Pierre-Léon

fruitier et employé des postes au bureau des départs, 34 ans, né à Paris, demeurant rue Beauregard, section de Bonne-Nouvelle. Membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune. Conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

### 41: LANGLOIS Jean-Nicolas

Serrurier, 47 ans, né à Rouen, demeurant 38 rue Georges, section du Mont-Blanc. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Présent à la séance de la Commune. S'est rendu à sa section, et a déclaré que la Convention était en insurrection, et qu'elle opprimait les patriotes. Arrêté le 10 par le Comité révolutionnaire de la section, conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

*«L'officier municipal Langlois voulut d'abord corrompre le président Trépié, haranguer ensuite la section pour l'engager à se rallier à la Commune, mais ne fut pas écouté.»* (Courtois, dans Walter, 249.)

«Le 9, à minuit un quart, le citoyen Langlois, membre de la Commune, au mépris des décrets de la Convention nationale que l'assemblée ne connaissait que verbalement, se présenta en assemblée auprès du citoyen Trépié, président, en l'engageant à faire ses efforts pour qu'il excite l'assemblée générale à se réunir à la Commune et à y prêter le serment de fidélité.

À quoi le citoyen Trépié a tourné le dos en lui disant qu'il parle à l'assemblée, en le regardant avec indignation.

Sur quoi, moi, Bourgoy, secrétaire, l'ayant entendu et lui ayant représenté que nous méconnaissions les ordres de la Commune. A quoi Langlois a répondu qu'il allait parvenir un second ordre, que ce serait force de faire proclamer sur-le-champ. Lui ayant dit que si elle (sic) venait je la déchirerais, il me dit: « Vous la déchirez, vous la désirez. » Je lui dis: « Non, je ne la déchirerais pas, mais je l'inscrirais à mon procès-verbal comme une chose proscrite. » Il se permit de me dire que la Commune n'était pas en [révolution], mais c'est la Convention qui était en contre-révolution, et qu'elle opprimait les patriotes.

Laquelle dénonciation, moi, Bourgoy, ai signé et envoyée au comité révolutionnaire de ma section sur les huit heures du matin du 10 thermidor.» (Dénonciation adressée au Comité révolutionnaire de la section par le citoyen Bourgoy, secrétaire greffier de l'Assemblée sectionnaire, dans Walter, 249-250.)

*«L'assemblée du Mont-Blanc se réunit vers neuf heures et demie. « La crainte d'être induite en erreur lui a fait nommer une députation à l'effet de recevoir le mot d'ordre des Comités de salut public et de sûreté générale. » Lorsque Langlois, membre du Conseil général, demande que des délégués aillent prêter serment à la Commune, l'assemblée malgré son insistance, passe à l'ordre du jour. »* (Soboul, 1014.)

### 42: LANGLOIS Marie-François

Papetier, 37 ans, né à Paris, demeurant 196 rue (Saint) Jacques, section de Chaliér. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. Arrêté à la Maison-Commune, et conduit à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

*«Le Comité civil envoie deux commissaires à la Commune autorisée par l'assemblée générale, qui refuse d'envoyer deux commissaires au Comité de salut public.*

*Elle [L'assemblée] envoie à la Convention des observateurs qui se placent dans la tribune du journaliste Millin.*

*Un nommé Rossignol vient dévoiler les projets factieux de la Commune. Tumulte. L'assemblée écoute avec faveur Lemasson qui fait l'éloge du Conseil général et qui a prêté le serment à la Commune. Elle applaudit Pelletier qui se déchaîne contre le Comité de salut public et la Convention, et annonce que les représentants défenseurs de la patrie sont rendus au peuple. Elle sourit au discours de l'officier municipal Langlois, venu en écharpe vanter les principes et la conduite des conspirateurs municipaux, s'agite et se trouble à la lecture d'un billet de Millin qui enjoint aux citoyens de ne plus reconnaître les ordres de la municipalité mise hors la loi. Elle ne se prononce en faveur de la Convention qu'après qu'elle aura la certitude de la victoire de celle-ci. »* (Courtois, dans Walter, 193.)

*«Section Chaliér, deux hommes tinrent longtemps l'assemblée sous leur influence, avec la complicité du président qui refusa la parole « à de bons commissaires qui revenaient de mission »: Pelletier, juge de paix, et Lemaçon, son assesseur; Langlois, officier municipal, « confirma les imprécations des deux précédents. »* (Soboul, 1020.)

### 43: LASNIER Jacques

Homme d'affaires, receveur des rentes, 52 ans, né à Ozouer-la-Ferrière (Seine-et-Marne), demeurant rue du Four-(Saint-Germain), section de Mutius-Scaevola. Membre du Conseil



général de la Commune, officier municipal, administrateur des Domaines, Finances et Contributions. Présent à la séance du 9 thermidor à la Mairie, dans laquelle il a joué un rôle très actif. Député à la mairie, pour aller chercher Robespierre aîné et le mener à la Commune. A essayé d'entraîner l'assemblée générale de sa section. Y a été arrêté par le Comité révolutionnaire. Conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

«*Section de Mutius-Scaevola, la séance ouverte à huit heures par la lecture de la lettre de convocation du Conseil, des commissaires sont envoyés à la Commune « pour savoir ce qui s'y passe. » une discussion s'instaure alors sur la légalité de cette convocation; on annonce que la Commune est en rébellion. L'assemblée rappelle aussitôt ses commissaires et déclare qu'elle est illégale. « L'assemblée d'un mouvement spontané lève la séance, mais arrête qu'on restera réuni pour attendre les ordres. »* Lorsque Lasnier, membre du Conseil général, se présente après dix heures, l'assemblée déclare qu'elle ne connaît que la Convention. » (Soboul, 1016.)

«*Un autre membre, ayant aperçu dans l'assistance le membre de la Commune Lasnier, exige qu'on le conduise au comité révolutionnaire. Lasnier réclame la parole. Lasnier prononce une ardente apologie de la Commune, de Robespierre, d'Harriot, des Jacobins. L'assemblée, ne se laissant point séduire par ses insinuations perfides, arrête de nouveau qu'elle ne reconnaissait d'autre autorité que celle de la Convention. Quant à Lasnier, il est mené au comité révolutionnaire, qui le met en état d'arrestation. Conduit le lendemain matin au Comité de sûreté générale; il sera guillotiné le 11 thermidor. »* (Résumé du Procès-verbal rédigé par le Comité civil de la section, dans Walter, 256.)

#### **44: LAUVIN Edmé-Marguerite**

Avocat, juge, 60 ans, né à Vézelay (Yonne) en 1735, demeurant 23 rue Geoffroy l'Asnier, section de la Maison-Commune. Électeur de 1792. Élu juge le 2 mars 1793, commissaire national du tribunal central des directeurs du jury d'accusation. Jacobin, membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance du 9 thermidor de la Commune. Député vers 6 heures et demie du soir aux Jacobins pour les inviter à correspondre avec la Commune. Arrêté à la Maison-Commune; conduit à la Conciergerie, et exécuté le 11 thermidor.

#### **45: LEGENDRE Jean-Baptiste-Emmanuel**

Administrateur des postes, directeur des comptes de la Régie nationale des postes, agent national des postes, 60 ( ou 61) ans, né à Paris, (1732-1794), demeurant 8 rue de la Monnaie, section du Muséum. Membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. S'est rendu seulement vers 9 heures du soir à la séance de la Commune, qu'il a quittée vers 10 heures et demie. Rentré chez lui, il a été arrêté dans la matinée du 10 thermidor par le Comité révolutionnaire de la section du Muséum. Conduit le même jour au Comité de sûreté générale et à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

#### **46: LEGRAND Pierre-Jacques**

Homme d'affaires, 51 ans, né à Paris, demeurant rue d'Enfer-la-Cité, section de la Cité. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune, nommé membre du Comité d'exécution. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

«*Un autre membre qui a dit revenir de la Commune rapporte*

*que presque toutes les sections s'étaient rendues auprès de la Commune, aussi que tous les tribunaux, la société des Jacobins pour s'unir à elle et la défendre ainsi que Robespierre. »* (Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section tenue à Notre-Dame, dans Walter, 198.)

#### **47 : LELIÈVRE Jacques-Mathurin, dit Lelièvre jeune**

Graveur en pierres fines, 40 ( ou 41) ans, né à Paris, demeurant rue Saint-Martin, section des Lombards. Membre du Conseil général de Commune et administrateur de police. A montré beaucoup d'activité dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Est venu sur la place de Grève chercher des troupes pour garder Robespierre à la mairie. Arrêté à la mairie. Exécuté le 11 thermidor. Son frère était économe du Temple.

#### **48 : LESIRE Jean-Charles-Pierre**

Cultivateur, 43 ans, né à Rozoy (Seine-et-Marne) en 1751, demeurant quai de l'Union, section de la Fraternité. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Arrêté à son domicile dans la matinée du 10 par le Comité révolutionnaire de sa section ; conduit au Comité de sûreté générale et à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

«*La section de la Fraternité, réunie d'après l'arrêté du conseil général, commence par nommer six commissaires pour aller à la Commune y exprimer les sentiments d'union et de fraternité de la section, et l'informer que l'assemblée a unanimement arrêté et fait serment de sauver la patrie et la représentation nationale. »* (Courtois, dans Walter, 216.)

#### **49 : LOUVET Pierre-Alexandre**

Peintre, 33 ans, né à Paris, marié, demeurant 52 ( ou 12) rue des Blancs-Manteaux, section de l'Homme-Armé. Commissaire civil en 1793, membre du Conseil général de la Commune, officier municipal et administrateur des subsistances. S'est montré très exalté et très actif le 9 thermidor. Dès avant 3 heures de l'après-midi essayait d'entraîner le Comité révolutionnaire de la section. Nommé membre du Comité d'exécution. Vers 2 heures du matin s'est joint à la députation envoyée aux Jacobins ; a été pris au retour sur la section de la Halle au Blé. Envoyé tout de suite au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie ; exécuté le 11 thermidor.

«*Plusieurs ont eu le courage de leur opinion, et ont dédaigné de se défendre, par exemple, le peintre Pierre-Alexandre Louvet, de la section de l'Homme-Armé, jeune et actif membre du Comité d'exécution. On se rappelle qu'il avait quitté la Maison-Commune vers deux heures du matin pour accompagner la députation envoyée par le Conseil général aux Jacobins. Pris au retour par une patrouille de la section de la Halle au Blé, mené à 3 heures du matin devant le Comité révolutionnaire, on lui demande s'il a participé aux arrêtés pris par la Commune depuis la veille. Il répond fièrement « que oui, et que si c'était à faire, il le ferait encore, qu'il est dans les principes patriotes, et qu'il le sera jusqu'à la mort, et qu'il aime mieux mourir que de vivre esclave. »* ( Sainte-Claire Deville, 328.)

«*La Commune trouva néanmoins encore quelques partisans dans cette sanction. »* ( Courtois, dans Walter, 225.)



## 50 : LUBIN Jean-Jacques

Artiste peintre, élève de l'Académie de Peinture, 29 ans, (1765-1794), section des Champs-Élysées membre de la Commune, juge au tribunal du 1er arrondissement, substitut de l'agent national Payan, meneur jacobin de sa section. Guillotiné le 11 thermidor.

Il était le fils de Jean-Baptiste Lubin, marchand boucher, 69 ans, qui demeurait porte Honoré. Électeur et membre de la Commune du 10 août 1792.

## 51 : LUMIERE Jacques-Nicolas

Musicien de l'opéra, 46 ans, né à Paris, demeurant 4, rue Thibautoté (ou Thibautodé), section du Muséum. Électeur de 1792, assesseur du juge de paix, jacobin depuis 1790. Secrétaire de Fouquier-Tinville, puis juré au Tribunal révolutionnaire. Membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune. Conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

## 52 : MARCEL André

Maçon, 53 (ou 73) ans, né à Rosny (Seine-et-Oise), demeurant à Paris, faubourg (Saint) Martin, section du Faubourg-du-Nord. Membre du Conseil général de la commune. Arrêté à la Maison-Commune. Ses enfants ont demandé à l'assemblée générale de la section de réclamer en sa faveur. Elle s'y est refusée, certifiant seulement « qu'il avait été bon républicain jusqu'au 9 thermidor. » Exécuté le 11 thermidor.

## 53 : MERCIER Louis-Joseph

Menuisier, 40 ans, né à Sacy-le-Grand (Oise), demeurant 14, rue des Trois Pistolets, section de l'Arsenal. Électeur de 1792, commissaire civil, membre du Conseil général de la commune, administrateur des Quinze-Vingts. Présent à la séance de la commune du 9 thermidor. A essayé d'entraîner le Comité révolutionnaire de sa section à la rébellion. S'est présenté de lui-même dans la matinée du 10 au Comité de sûreté générale ; conduit à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

*«Mercier, officier municipal (puni de mort), s'efforce en vain d'entraîner le comité dans la cause de la Commune ; pour toute réponse, on arrête d'envoyer à la Convention une protestation de fidélité et d'attachement inviolable.» (Courtois, dans Walter, 179.)*

*«Les comités de l'Arsenal demeurèrent eux aussi dans l'expectative. Après dix heures, Mercier du Conseil général invite le comité civil à prêter serment : « Je vous conseille de vous dépêcher. » Quant au comité révolutionnaire, l'enquête devait signaler que son registre des délibérations ne portait « rien de remarquable sous les dates des 9 et 10 thermidor. » A minuit, les deux comités se décidaient à députer à la Convention, centre de tous les pouvoirs. » ( Soboul, 1012.)*

*«Vers l'Est, les comités de l'Arsenal passent à l'ordre du jour sur l'arrêté du Conseil ; vers neuf heures, le municipal Mercier s'en étonne: «Pourquoi n'y'a-t-il pas d'assemblée générale ? » ( Soboul, 1013.)*

## 54 : MERCIER Marc-Martial-André

Libraire, directeur des imprimeries d'assignats, 43 ans, né à Paris en 1750, demeurant rue de la Clef, section du Finistère. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. Présent à la séance de la Commune. A harangué à plusieurs reprises la force armée de la section rassemblée sur la place de Grève. Adjoint au Comité d'exécution. A été arrêté à l'assemblée

nationale de la section des Arcis, conduit au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie ; exécuté le 11 thermidor.

En germinal an II, Une lutte oppose Mercier à d'autres sans-culottes de la section. Mercier est expulsé de la section du Finistère et sera ensuite réintégré.

*« Par ses fonctions et son train de vie, Mercier, pour patriote qu'il fût, n'était cependant pas sans-culotte. » ( Soboul, 895.)*

*«lui sont reprochés sa conduite immorale (il a abandonné pour une autre, sa femme « respectable et vertueuse»), l'inégalité de son caractère « qui fait que les patriotes ne savent jamais sur quoi compter », d'être un mauvais riche pour avoir refusé soixante sols à un patriote pauvre et malade («le caractère d'un vrai républicain étant de soulager ses frères dans l'adversité, surtout quand ils jouissent d'appointements aussi considérables que ceux de Mercier »). (Soboul, 895.)*

*« 9 thermidor dix heures du soir.*

*La séance s'ouvre par la lecture d'un arrêté du Conseil général de la Commune. L'assemblée nomme en conséquence deux commissaires pour se transporter à la Commune. Les commissaires rapportent que la force armée assemblée sur la place de grève s'est retirée.*

*Un citoyen envoyé par le comité civil à huit heures vers la Commune pour savoir ce qui s'y passait rapporte qu'on lui a fait mettre son nom sur une feuille volante et fait prêter le serment aux commissaires présents de la section et que Mercier et Gency représentants de la section ont dit que les patriotes détenus avaient été mis en liberté et que toutes les autorités étant réunies à la Commune tous les ordres en partiraient. L'assemblée indignée des prétentions de la Commune jure de mourir pour la représentation nationale.» (Résumé du Procès-verbal de l'assemblée générale de la section, dans Walter, 214.)*

## 55 : METTOT Dominique

Agent d'affaires, 45 ans, né à Nancy en 1749, demeurant à la Maison-Commune, secrétaire greffier-adjoint de la municipalité aux archives de l'état-civil. Exécuté le 11 thermidor.

## 56 : MOREL Jacques

Écrivain, 55 ans, né à Vendoeuvres (Aube), demeurant à Paris, rue du marché-aux-Poirées, section des Marchés. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. A insisté pour contraindre Gobert, commandant de la section, à laisser ses canons à la Commune, et à prêter serment. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

## 57 : MOYNE ou MOËNNE Jacques

Commis teneur de livres, 39 ans, né à Commune-Affranchie (Lyon),demeurant Vieille-rue du Temple, substitut de l'agent national de Paris. Exécuté le 11 thermidor.

## 58 : NAUDIN Nicolas

Menuisier, 33 ( ou 35) ans, né à Ville-sur-Yron ( Moselle), demeurant rue Charlot, n° 5, section du Temple. Membre de la Commune du 10 août 1792 au 9 thermidor. Il fut un temps dénoncé et inquiété le 7 prairial an II, pour avoir pris parti pour les dirigeants cordeliers, le 25 ventôse an II. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Exécuté le 11 thermidor. Son nom a été omis sur le jugement, mais il a été coché sur la liste de la salle de l'Égalité, et il figure sur le procès-verbal d'exécution.



« Le comité délibérant sur les moyens de s'assurer des personnes de Naudin et Talbot membres de la Commune pris hors de la loi et demeurant sur la section arrête qu'il sera fait perquisition de leurs maisons et que les scellés y seront apposées » Naudin, présent à la séance du 9, fut arrêté à la Maison-Commune. Il alla à l'échafaud. » (Séance extraordinaire du Comité civil de la section du 9 thermidor, dans Walter, 280.)

### 59 : PACQUOTTE Jean

Ciseleur, 47 (ou 48) ans, né à Troyes (Aube), demeurant rue de la Petite Boucherie (ou Abbaye Saint-Germain), section de l'Unité. Électeur de 1792, commissaire civil puis membre du Conseil général de la commune et officier municipal. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor, à laquelle il a assisté jusqu'à la fin. A cependant pu sortir sans être arrêté au moment de l'envahissement; s'est rendu à sa section, où le Comité révolutionnaire l'a arrêté, puis mené au Comité de sûreté générale. Exécuté le 11 thermidor.

### 60: PAFPE François-Auguste

Marchand bonnetier, 41 ans, né à Paris, demeurant 240 rue de la Joaillerie, section des Arcis. Électeur de 1791 et 1792, membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance du 9 thermidor. Arrêté à la Maison-Commune. Conduit à la Conciergerie, et exécuté le 11 thermidor.

### 61: PARIS Pierre-Louis

Ancien oratorien, professeur de belles-lettres, 34 ans, né à Paris en 1760, demeurant rue des Carmes, n° 27, section du Panthéon-Français, membre du Conseil général de la Commune et officier municipal. Présent à la séance de la Commune; rédacteur, avec Payan, de l'adresse au peuple votée au début de la séance. Envoyé aux Jacobins en députation vers 2 heures du matin avec Jérôme; arrêté au retour sur la section de la Halle au Blé. Conduit au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

« Les officiers municipaux Alexandre Louvet, Louis Pâris et Nicolas Jérôme, et quelques autres, sont arrêtés et envoyés au Comité de sûreté générale » Tous les trois seront guillotins le 11. (Courtois, dans Walter, 223.)

### 62: PELLETIER François

Marchand de vins, notable, 33 ans, né à Cheminon-la-Ville (Marne) (1761-1794), demeurant 75 rue du faubourg Denis, section Poissonnière. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Arrêté chez lui le 10 thermidor, à 4 heures du matin par le Comité révolutionnaire, et mené au Comité de sûreté générale, avec Gibert, par le Comité de la section voisine, du Faubourg du Nord. Exécuté le 11 thermidor.

### 63: RAVEL Jacques

Chirurgien, 55 (ou 48) ans, né à Tarascon-sur-Rhône, demeurant rue (Saint) Antoine, section des Droits-de-l'Homme. Membre du Conseil général de la Commune, présent à la séance de la Commune le 9 thermidor; est venu à l'assemblée générale de la section et a d'abord protesté contre les agissements de la municipalité, puis s'est rétracté, a retiré sa protestation, et a participé à l'arrestation du commandant en chef Lasne. Arrêté à la Maison-Commune. Exécuté le 11 thermidor.

### 64: REMY Pierre

Tabletier, 45 ans, né à Chaumont (Haute-Loire) en 1748,

demeurant rue (Saint) Louis, section de l'Indivisibilité. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune et administrateur de police. Étant à la mairie le 9 thermidor, a invité un commissaire de sa section, Journet, qui y était venu, à parler pour la Commune et contre la Convention. Arrêté avec ses collègues. Exécuté le 11 thermidor.

« Journet est annoncé comme arrivant de la Commune. Il dit: J'ai été invité à vous dire de vous réunir à la Commune, vous n'ignorez pas que la Commune est mise hors la loi, vous savez qu'elle est composée de tous bons patriotes et mettre les bons patriotes hors la loi, c'est y mettre tous les patriotes, c'est pourquoi je présente à l'assemblée qu'elle n'aurait pas due faire lire la proclamation de la Convention. » Journet ajoute qu'étant à la mairie il y a vue Rémy qui lui a demandé comment se comportait la section et lui a dit: Va promptement à ma section et invite là à se réunir aux autres sections sous les ordres de la Commune. » (Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section, dans Walter, 227.)

### 65: SIJAS Prosper

Commis à l'administration de la régie, adjoint au ministre de la guerre, chef des bureaux du ministère de la guerre, 35 ans, né à Vire (Calvados) en 1759, demeurant à Paris, rue Grange-Batelière, n° 21, fidèle partisan de Robespierre, mis hors de la loi par décret de la Convention nationale. Exécuté le 11 thermidor.

« Sijas, ancien adjoint de Bouchotte et patriote prononcé. » (Soboul, 876.)

### 66: SOUARD ou SOUARS Étienne-Antoine

Miroitier, 56 (ou 57) ans, né à Aubervilliers, demeurant rue des Vieux-Augustins, section de la Réunion. Électeur de 1792, commissaire civil, élu directeur des postes de Paris le 1er août 1793, membre du Conseil général de la Commune. Arrêté à la Maison-Commune, conduit au Comité de sûreté générale, puis à la Conciergerie. Exécuté le 11 thermidor.

### 67: TALBOT ou TAILLEBOT Jean-Baptiste-Crépin

Entrepreneur en maçonnerie, maçon, 58 ans, né à Jouy (Seine-et-Oise), demeurant 7, rue du Temple, section du Temple. Membre du Conseil général de la Commune, administrateur des Quinze-Vingts et officier municipal. A transmis, dès 3 heures de l'après-midi du 9 thermidor, les ordres de Payan et d'Hanriot à sa section. Présent à la séance de la Commune; rentré chez lui dans la nuit, a été arrêté le 10 à 2 heures de l'après-midi par le Comité révolutionnaire. Conduit à la Conciergerie.

Exécuté le 11 thermidor.

« Dès 3 heures, Talbot invite le commandant de la section du Temple à se rendre à l'état-major; il y court: une demi-heure après, la générale bat et les hommes se pressent vers les points de rassemblement. » (Soboul, 997.)

« Le commandant se présente et déclare que le citoyen Talbot, membre de la Commune, nommé par la section l'a fait demander à trois heures dans une maison de tierce, où il se trouvait; que Talbot qui l'attendait sur le boulevard l'a engagé à se rendre sur le champ chez Hanriot pour prendre ses ordres; qu'il s'y est rendu sur le champ qu'Hanriot était entouré de beaucoup de monde, qu'il lui a donné l'ordre de faire mettre tous les citoyens sous les armes et de n'obéir qu'à lui général et à la Commune de Paris, qu'il a alors demandé cet ordre par écrit, qu'Hanriot lui a dit qu'il ne donnait que des ordres verbaux.



Qu'il est alors revenu dans la section, qu'ayant vu sur son chemin les citoyens qui se rassemblaient en armes il a cru de son devoir d'en faire autant dans la section qu'il commande pour le maintien de la tranquillité publique et qu'il a en conséquence fait battre le rappel. » (Séance extraordinaire du Comité civil de la section du 9 Thermidor, dans Walter, 278.)

«Section du Temple, malgré la pression de Talbot, membre du Conseil général, les comités refusent vers six heures d'obéir aux injonctions de la Commune.» (Soboul, 1007.)

«Le comité délibérant sur les moyens de s'assurer des personnes de Naudin et Talbot membre de la Commune pris hors de la loi et demeurant sur la section arrête qu'il sera fait perquisition de leurs maisons et que les scellés y seront apposés.» (Séance extraordinaire du Comité civil de la section du 9 Thermidor, dans Walter, 280.)

«Talbot, parti peu de temps avant la fin de la séance put regagner son domicile. Il fut arrêté dans la matinée du 10.» (Walter, note 1, 280.)

Talbot fut au centre d'un conflit politique opposant la section du Temple à la Commune. Soboul a dressé en cette occasion un portrait de Talbot:

«Élu notable de la Commune sept mois avant le 10 août, nommé le 18 août 1792 membre de la Commune provisoire, puis en mars 1793 de la Commune définitive, désigné en août 1793 comme administrateur des quinze-Vingts, Talbot qui s'intitulait lui-même patriote de 89, appartenait incontestablement à cette moyenne bourgeoisie parisienne qui avait fait la force de la Révolution à ses débuts.» (Soboul, 382.)

«Les autorités parisiennes une fois épurées et Talbot maintenu au Conseil par les Comités, l'assemblée [du Temple] capitula et fit amende honorable.» (Soboul, 867.)

## 68: TANCHON Ponce

Graveur, 32 (ou 33) ans, né à Bourges (Cher), demeurant Cloître-Notre-Dame, section de la Cité. Agent de l'atelier d'armes, maison Baschy, rue Saint-Dominique. Électeur de 1792, membre du Conseil général de la Commune et administrateur de police.

A invité Vanheck, commandant de la section de la Cité, à assurer la garde de Robespierre à la mairie. Arrêté à la mairie avec ses collègues le 10. Exécuté le 11 thermidor.

«Un citoyen s'étant présenté au comité et invité à dire ce qu'il y avait de nouveau répondit avec chaleur que le peuple était en insurrection, que les Jacobins, toutes les sections, les autorités constituées, les tribunaux se rangeaient autour de la Commune pour défendre Robespierre et pour s'opposer à la Convention qui disait-il, voulait opprimer et en faire une victime; il nous pressait de toutes ses forces à nous rendre à la Commune, et la raison qu'il en donnait, c'est que le tocsin sonnait le peuple exerçait sa souveraineté.» (procès-verbal de la séance du comité civil de la section, dans Walter, 197.)

## 69: VAUCANU Jean-Guillaume-François

Marchand mercier, 37 ans, né à Saint-Germain-Montgomery, demeurant rue du Monceau, section de la Maison-Commune. Commissaire civil, membre du Conseil général de la Commune. A assisté au début de la séance de la Commune, puis s'est rendu vers 11 heures du soir, le 9 thermidor, à l'assemblée générale de sa section, n'a pu être entendu avant minuit trois quarts. Envoyé au Comité révolutionnaire. Envoyé au Comité de sûreté générale avec Guyot et Grenard. Exécuté le 11 thermidor.

## 70: VINCENT Jean-Baptiste

Entrepreneur de bâtiments, 35 (ou 36) ans, né à Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or), demeurant 65, rue des Tournelles, section de l'Indivisibilité. Électeur de 1792, membre de la Commune du 10 août, membre du Conseil général de la Commune et agent de la grosse artillerie de la République. Sorti très tard de son bureau de l'Artillerie, n'a fait que passer à la Commune où il a signé, le 91e et dernier, la liste de présence. Rentré chez lui, s'est présenté de lui-même dans la matinée du 10 au Comité de sûreté générale, qui l'a envoyé à la Conciergerie, sans égard à ses explications. Exécuté le 11 thermidor.

«Vincent, de l'indivisibilité, était un brave homme. [...] Entrepreneur de bâtiments et administrateur de l'atelier de grosse artillerie, il avait été retenu fort tard à son bureau, n'avait pu se rendre à la Commune qu'après 10 heures du soir. [Il a signé avec le numéro 91 et dernier sur la liste de présence.] Il était reparti au bout d'un quart d'heure, sans avoir fait un geste ni dit un mot.

Le lendemain matin, ayant eu connaissance du décret de mise hors la loi de la municipalité, il se rend de lui-même au Comité de sûreté générale, avec la profonde conviction de sa parfaite innocence. Naturellement, on l'arrête, et on le pousse dans le vestibule où se rassemblent les prisonniers. A entendre les conversations de ses collègues, les propos des gendarmes qui les gardent, l'inquiétude le prend, et, hâtivement, il rédige une supplique : « ...Fidèlement soumis à la loi, tranquilisé d'ailleurs par le sentiment d'une conscience sans reproche, il est venu de lui-même se ranger sous ses ordres, offrir sa conduite à son examen, persuadé que, si elle s'appesantit sur les têtes coupables, elle regardera comme un devoir sacré de protéger et de défendre l'innocence confondue avec le crime.» (Sainte-Claire Deville, 329-330.)

## 71: WITCHERICH ou WILTCHERITZ ou VICHTERICH Martin

Cordonnier, 44 (ou 48) ans, né à Cologne, demeurant 20, rue de Lappe, section de Popincourt. Membre du Conseil général de la Commune et administrateur de police. Se trouvait au Luxembourg lors de l'arrivée de Robespierre, vers la fin de l'après-midi du 9 thermidor. A refusé de l'y laisser entrer, pour le diriger sur la mairie. A été arrêté avec ses collègues. Exécuté le 11 thermidor.

«La section de Popincourt, éloignée des lieux où les conjurateurs s'agitaient et où la représentation nationale frappait les traitres, montra beaucoup d'anxiété et d'incertitude dans sa conduite; elle avait en outre dans son sein et des membres et des amis de la Commune qui la trompaient.» (Courtois, dans Walter, 266.)



# PARTIE III

## Esquisse biographique des 12 Révolutionnaires exécutés le 12 thermidor an II



Le 12 thermidor an II- (30 juillet 1794), douze nouvelles victimes montent sur l'échafaud sans aucun procès toujours au nom du décret de mise en état « Hors-la-loi » voté par la Convention le soir du 9 thermidor à l'encontre des robespierristes. Les Thermidoriens achèvent la décapitation de la Commune !

Sur les « 12 », trois auraient du être exécutés la veille ! Beaucoup d'entre eux sont membres du Conseil général de la Commune, et sont des patriotes militants prononcés. (Comme Arthur, qui est l'un des 9 membres du Comité d'exécution créé par la Commune le soir du 9 thermidor) On trouve aussi un ami proche de Robespierre, l'imprimeur Nicolas.

Sur les 108 victimes du 9 thermidor (23 exécutés le 10 thermidor plus le suicide de Le Bas, les 71 exécutés, la plupart Communards, du 11 thermidor, les 12 exécutés du 12 thermidor), les deux dernières sont Coffinhal, vice-président du Tribunal révolutionnaire et surtout grand animateur de l'insurrection communaliste du 9 au 10 thermidor, exécuté le 18 thermidor (5 août 1794), et Deschamps, aide de

camp d'Hanriot exécuté le 5 fructidor an II-22 août 1794.

Signalons cependant que Lemonnier, commissaire civil de la section de la Fidélité, accusé de « complicité avec Robespierre », fut condamné à mort le 15 fructidor an II-1er septembre 1794.

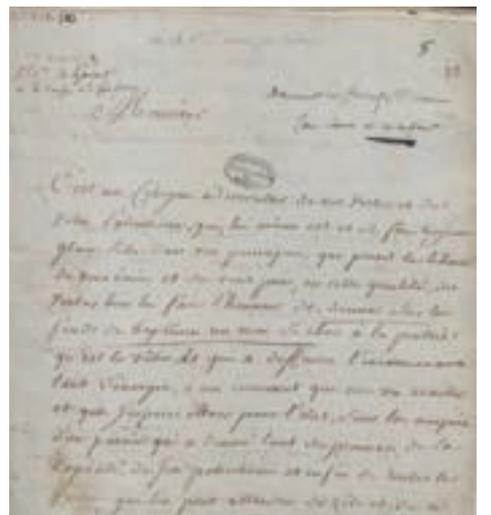
• Paul Sainte-Claire Deville, pourtant peu porté à la sympathie à l'égard de Robespierre et de ses amis, peut écrire comme bilan : « Ainsi, les représailles exercées contre les vaincus de thermidor avaient coûté la vie à 108 personnes, parmi lesquelles on compte 4 députés [En fait 5, avec Lebas], 6 dignitaires ou fonctionnaires de la municipalité, 87 officiers municipaux ou notables, et 11 individus de diverses catégories. On voit que la Commune a payé une large part dans la répression. » (Sainte-Claire Deville, 340-341)

Comme pour les « 71 » du 11 thermidor, pour les biographies des victimes du 12 thermidor, nous nous sommes servis des ouvrages de référence suivants :

Les documents originaux sont conservés aux archives nationales, Affaires jugées 6 avril 1793-12 thermidor an II Juridictions extraordinaires. Dossiers des affaires jugées par les différents tribunaux révolutionnaires créés depuis la loi du 10 mars 1793. W 434 dossiers 975 (10 thermidor), 976 et 977 (11 thermidor) et 978 (12 thermidor).

Pour les biographies, nous avons conservé l'ordre de la liste de Campardon. Là encore nous avons voulu tirer de l'anonymat ces militants révolutionnaires, guillotins sans aucun procès uniquement en raison de leur proximité avec les idéaux jacobins, communards et robespierristes.

**Bruno Decriem, (ARBR-2023)**



### Notes bibliographiques.

1. Paul Sainte-Claire Deville, La Commune de l'an II Vie et mort d'une Assemblée révolutionnaire d'après de nombreux documents inédits, Paris, Plon, 1946, 387 p. (Abréviation : Sainte-Claire Deville)
2. Albert Soboul, Les Sans-Culottes parisiens en l'an II, La Roche-sur-Yon, H. Potier, 1958 (Réédition, 1962), 1962, 1168 p. (Abréviation : Soboul) • Albert Soboul et Raymonde Monnier, Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 564 p.
3. Gérard Walter, La Conjuration du neuf Thermidor, Paris, NRF Gallimard, Paris, 1974, 576 p. (Abréviation : Walter) (qui comprend de nombreuses pièces intéressantes du pourtant falsificateur et voleur Courtois.)
4. Emile Campardon, Le Tribunal révolutionnaire de Paris, d'après les documents originaux conservés aux archives de l'Empire suivi de la liste complète des personnes qui ont comparu devant ce tribunal, tome I, Paris, Plon, 1866. (pièces justificatives : n. 13 : Les mises hors la loi, p. 543-552.) (Réédition, Slatkine-Megariotis, Genève, 1975)



## 1: LELEU Charles-Nicolas

Perruquier, né à Vitry-sur-Marne en 1754, 40 ans, demeurant à Paris rue (Saint) Dominique, faubourg Saint-Germain, n° 1535, section des Invalides, membre du Conseil général de la Commune, adjoint au Comité d'exécution le 9 thermidor, s'est présenté au Comité révolutionnaire de sa section le 10 thermidor. Arrêté, il a été envoyé à la Conciergerie le 11. Exécuté le 12 thermidor.

«Le comité instruit qu'il y avait du mouvement dans la section, que les canons avaient été sortis du corps de garde et en ignorant le motif, a nommé des commissaires pour s'informer de ce qui se passe à la Commune et si la Convention n'était pas en danger à l'effet d'y envoyer de la force armée dans le cas où sa sûreté serait compromise.

Sur les dix heures est entré au comité civil le citoyen Roussel fils, employé au secrétariat de la Commune qui s'était déclarée en insurrection en voyant les patriotes persécutés par plusieurs scélérats qui avaient égaré la Convention qu'ils déshonoraient, qu'elle convoquait les sections et leur enjoignait de lui envoyer la force armée ; qu'il fallait que le peuple souverain s'étant déclaré en insurrection, la Convention, le comité de salut public et le comité de sûreté générale n'étaient plus rien, que déjà trente sections s'étaient rendues à la commune et que la section des Invalides serait déshonorée ; Il a dit qu'il fallait tout de suite convoquer l'assemblée générale : on lui a répondu qu'on n'avait point d'ordre. [...]

Dans le cours de la nuit plusieurs citoyens ont fait des rapports au dit comité tous contradictoires, les uns disant que le peuple se portait à la Convention, d'autres que c'était à la Commune, entre autres le nommé Barroyer a rapporté que la Convention avait rendu le décret portant que, si à la pointe du jour la Commune de Paris n'apportait pas la tête de Robespierre, la Convention ferait mettre la ville de Paris à feu et à sang, à quoi un membre du Comité a répondu que cela n'était pas vrai. » (Procès-verbal de la séance du comité civil de la section des Invalides tenue dans la nuit du 9 au 10 thermidor, dans : Walter, 230-231.)

## 2: NICOLAS Léopold, Charles

Imprimeur, 37 ans, né à Mirecourt (Vosges), demeurant à Paris, rue (Saint) Honoré, n° 355, section des Piques. Électeur suppléant en 1792, membre des Jacobins. Membre du comité de Salut Public du département, puis juré au tribunal révolutionnaire. Guillotiné le 12 thermidor an II.

«L'assemblée générale a promis de fraterniser avec les Jacobins. Elle s'est conduite à la fois avec délicatesse et avec énergie. Elle ne s'est réunie que vers deux heures du matin et s'est ralliée à la Convention. » ( Courtois, dans : Walter, 265.)

«A l'audience du lendemain 12, on ne présente plus au Tribunal que douze « hors la loi », dont trois, d'ailleurs, avaient été portés sur les listes de la veille, et avaient bénéficié d'un sursis comme on l'a dit tout à l'heure. [Pierre-Eutrope Gillet-Marie, Grillet, Lahure] Parmi ces douze se trouvaient le redoutable Arthur, membre du Comité d'exécution, et l'imprimeur Nicolas, ami de Robespierre, mis hors la loi comme tel, et juré au Tribunal révolutionnaire. Reconnus par témoins, ils ont été livrés immédiatement à l'exécuteur, et avec eux se termine la série des exécutions en masse, suite du 9 thermidor. » (Sainte-Claire Deville, 338.)

## 3: LECHENARD Jean-François

Marchand tailleur, 37 (ou 46) ans, né à Dôle (Jura), demeurant à Paris, rue Montorgueil, section de Bon-Conseil. Électeur de 1790

à 1792. président de sa section, il avait avec Bergot, secrétaire, signé l'arrêté du 31 juillet 1792, déclarant que le 5 août la section irait à l'assemblée Législative lui signifier qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI. Syndic de la maison nationale des Invalides et habitant alors la section des Invalides. Membre du Conseil général de la Commune jusqu'en thermidor an II. Présent à la séance de la Commune du 9 thermidor, il signe avec Jemtel une adresse à la section Bon-Conseil. A reconnu et fait arrêter l'agent Morel, du Comité de Sûreté générale. Décrété d'arrestation le 11 thermidor. A pu se retirer chez lui, aux Invalides, où il a été arrêté le 11 thermidor. Exécuté le 12 thermidor.

« Commune de Paris. Du 9 thermidor an II.

Les membres du conseil général de la Commune invitent la section de Bon-Conseil, qui dans tous les temps s'est distinguée, à envoyer des commissaires dans son sein pour se concerter sur les moyens de salut public et le vrai soutien des amis du peuple et de la liberté ; presque toutes les sections y sont réunies en ce moment. Signé, Lechenard, Arthur, Louvet, Legrand, Jemtel. » ( Walter, 181.)

«Section de Bon-Conseil, si les comités sur les instances de Léchenard, membre du Conseil général, députent trois des leurs à la Commune vers sept heures, ces commissaires prudents refusent de prêter serment : à leur retour vers neuf heures, les comités se prononcent pour la Convention. » (Soboul, 1011.)

## 4: TEURLOT ou TORLOT Claude-François

Horloger, 31 ans, né à Paris, demeurant à Paris, rue (Saint) Bernard, n° 10, faubourg (Saint) Antoine, section de Montreuil. Administrateur de police, membre de la Commune. On ne sait ce qu'il a fait le 9 thermidor. A été arrêté le 10 thermidor à son domicile à 4 heures de l'après-midi. Exécuté le 12 thermidor.

«Elle (cette section) a cependant envoyé des commissaires à la Commune, qui les a compris parmi ceux qui ont prêté le serment. [...] La crainte d'être surprise par les ennemis du peuple lui a fait suspendre l'ordre d'ouvrir les barrières, qui lui était adressé au nom du comité de salut public, et qui ne paraissait pas revêtu du timbre nécessaire ; mais elle en a fait part au comité lui-même, pour avoir les renseignements d'après lesquels elle puisse agir.

Le comité révolutionnaire a fait arrêter Teurlot, Cietty et Quéniard, membres de la Commune rebelle. » ( Courtois, dans : Walter, 251.)

## 5: QUENIARD Pierre-François

Marchand ébéniste, né à Paris en 1739, 54 ans, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n° 68, section de Montreuil. Électeur de 1792 ; président du comité civil ; membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor, qu'il n'a quittée que tard dans la nuit. Arrêté à son domicile par le Comité révolutionnaire de la section, le 10, à 7 heures du soir. Conduit aux Anglaises, puis à la Conciergerie. Exécuté le 12 thermidor an II. « Le comité révolutionnaire a fait arrêter Teurlot, Cietty et Quéniard, membres de la Commune rebelle. » ( Courtois, dans : Walter, 251.)

## 6: CIETTY ou SCIETTY Pierre

dessinateur et peintre, né en Lombardie en 1753, 41 ans, demeurant à Paris, rue de Montreuil, n° 53, section de Montreuil. Électeur de 1792, membre de la Commune robespierriste. Arrêté à son domicile, après sa rentrée de la séance de la Commune le 9 thermidor, par le Comité révolutionnaire de sa section.

Exécuté le 12 thermidor.



« Le comité révolutionnaire a fait arrêter Teurlot, Cietty et Quéniard, membres de la Commune rebelle. » ( Courtois, dans : Walter, 251.)

« Je dois, en parlant des membres de la Commune arrêtés dans cette section et punis de mort, donner quelques regrets à la perte que l'on a faite des talents de Cietty, peintre très habile dans son genre. C'était lui qui avait poussé le plus loin la composition des arabesques et tous les charmants paysages qui embellissaient les papiers de nos meilleures manufactures. » (Courtois, dans : Walter, 252.)

### 7: LAHURE Jean-Etienne

Bijoutier, 38 ans, né à Montreuil, département de Paris, demeurant à Paris, rue de Popincourt, section de Popincourt, commandant en second de la force armée de la section de Popincourt. Il est convaincu d'avoir pris part à la rébellion de la Commune de Paris. Exécuté le 12 thermidor.

« La section de Popincourt, éloignée des lieux où les conspirateurs s'agitaient et où la représentation nationale frappait les traîtres, montra beaucoup d'anxiété et d'incertitude dans sa conduite ; elle avait en outre dans son sein et des membres et des amis de la Commune qui la trompaient. [...] »

Lahure, pour qui la section voulait que l'on eût de l'indulgence, parce qu'il avait été trompé, mais qui périt avec les conspirateurs le 12 thermidor. Il paraît qu'il avait entraîné les nommés Martinaud, adjudant de la section ; Grinchon ; Bouvet, sergent ; Rougeot, caporal ; Labeau et Diosse, tambours. Ces derniers n'ont, à ce qu'il résulte des procès-verbaux, été que passifs exécuteurs des ordres de Lahure. Le capitaine des canonnières, celui qui, à la révolte du mois de prairial, mérita par sa conduite d'être le premier frappé du glaive de la loi, Delorme, homme de couleur, paraît avoir conduit les canons à la Commune. » (Courtois, dans : Walter, 266-267.)

### 8: CAMUS François-Rémy

Négociant, 47 ans, né à Paris, demeurant rue Montmartre, n° 84, section Guillaume-Tell. Employé à la Commission du commerce. Membre de la Commune, officier municipal. Arrêté de bonne heure le 10 thermidor à son domicile, par le Comité révolutionnaire de la section, transféré à la Conciergerie le 11 thermidor. Exécuté le 12 thermidor.

« Un officier municipal venu avec deux collègues exciter à la révolte a été arrêté. » ( Courtois, dans Walter, 222.)

Gérard Walter précise dans une note : « Il s'agit probablement de François-Rémy Camus, guillotiné le 12. Ses deux collègues pouvaient bien être Friry et Mouret, lequel, n'ayant pas assisté à la séance du Conseil général, s'en tirera avec quatre mois de prison. » ( Walter, 222.)

### 9: GILLET-MARIE Pierre-Eutrope

Paveur, né à Paris en 1753, 41 ans, demeurant rue de Bourgogne, n° 1465, section des Invalides. Membre du Conseil général de la Commune. Présent à la séance de la Commune le 9 thermidor. Arrêté dans la matinée du 10, conduit au Comité de sûreté générale. Exécuté le 12 thermidor.

« Parfois ces témoins font défaut : pour satisfaire à la loi, on fait retirer de l'audience de la salle de la Liberté Pierre-Eutrope Gillet-Marie, de la section des Invalides, et on opère de même à

l'Égalité pour le vieux peintre de portraits Grillet, de la section du Muséum. Lahure, inscrit à la même liste, n'a pu être trouvé à temps dans la cohue des prisonniers, et c'est ainsi que le hasard a accordé vingt-quatre heures de sursis à ces 3 hommes. » (Sainte-Claire Deville, 335.)

### 10 : FRIRY Antoine

Employé à l'administration de la loterie, 62 ans, né à Nancy, demeurant rue des Vieux-Augustins, n° 8, section de Guillaume-Tell. Électeur de 1792. Membre du Conseil général de la Commune, officier municipal. A passé la plus grande partie de la nuit du 9 thermidor à la séance de la Commune. Arrêté le 10 thermidor à son domicile par le Comité révolutionnaire de la section. Envoyé à la Conciergerie le 11, exécuté le 12 thermidor.

### 11 : ARTHUR Jean-Jacques

Fabricant de papiers peints, 33 ans, né à Paris, demeurant à Paris, rue des Piques, section des Piques. Membre de la Commune. Membre du comité d'exécution créé par la Commune le soir du 9 thermidor. Exécuté le 12 thermidor.

### 12 : GRILLET Jean-Baptiste

Peintre de portraits, 67 ans, né à Paris, demeurant rue Bertin-Poirée, n° 16, section du Muséum. Membre de la Commune, officier municipal et administrateurs des Établissements publics. Arrêté à la Maison commune, transféré à la Conciergerie le 11 et exécuté le 12 thermidor.



# PARTIE IV

## *Esquisses biographiques supplémentaires concernant des membres de la Commune guillotins.*

### **PAYAN Claude François**

Né en 1766 à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), Payan est issu d'une famille de notables et, comme son frère aîné Joseph, très tôt engagé dans la Révolution. En 1790, il abandonne le service de l'artillerie et se consacre à la création de sociétés populaires dans le Comtat Venaissin (partagé entre la France et les États pontificaux). Élu administrateur du département de la Drôme en 1793 (son frère étant procureur-syndic), il combat l'insurrection fédéraliste et s'attache à repousser les forces départementales des Bouches-du-Rhône, les empêchant d'opérer la jonction avec Lyon. Désigné pour faire un rapport à la Convention sur la situation du Midi, fin juillet 1793, il se trouve à Paris le 4 août. Il fait la connaissance de Robespierre et entre au comité de correspondance du comité de Salut public le 22 août 1793. Rédacteur de L'Antifédéraliste, il devient juré au Tribunal révolutionnaire en septembre 1793.

Après le procès des « Hébertistes » et l'épuration de la Commune de Paris, il devient agent national le 9 germinal an II (29 mars 1794). Il réorganise l'administration communale avec rigueur, la complète par la désignation de 24 notables, lui impose de stricts ordres du jour, interdit les mascarades anti-religieuses, puis les « banquets fraternels », occasions d'agitation sectionnaire. Très proche de Robespierre, il lui conseille, en vain, le 8 thermidor d'organiser une insurrection générale. Avec Hanriot, il prépare un dispositif de résistance armée et tient tête à la Convention au petit matin du 9 thermidor.

C'est lui qui, avec le maire Fleuriot-Lescot, le 9 thermidor, incite les membres du Conseil général à mobiliser leurs sections en battant la générale et sonnant le tocsin.

Mis hors-la-loi, il est exécuté le 10 thermidor an II. Son frère Joseph Payan, lui aussi mis hors-la-loi, parvient à fuir et à se réfugier en Suisse. Il rentre en France à l'amnistie du 4 brumaire an IV et meurt en 1852.

FB d'après Anne-Marie Dupont, Dictionnaire historique de la Révolution française, op. cit.

### **FLEURIOT-LESCOT Jean-Baptiste Edmond**

Né à Bruxelles en 1761, il est le dernier maire de Paris sous la Révolution. Réfugié en France de la révolution brabançonne réprimée par les Autrichiens, il s'installe à Paris et devient commis le l'architecte de la Commune. Membre des Jacobins, il est actif dans sa section du Louvre, qui devient section du Muséum en 1792, où il côtoie le peintre David qui le présente à Robespierre.

Le 13 mars 1793, il est nommé substitut de l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville. En germinal an II, il devient Commissaire des Travaux publics, puis remplace Pache, suspect d'« hébertisme », comme maire de Paris le 21 floréal an II (10 mai 1794). Le 9 thermidor, il est avec Payan et Hanriot, le principal organisateur de l'insurrection communale, de l'annonce de l'arrestation de Robespierre et des autres députés, à l'entrée des troupes de la Convention qui le saisissent. Mis hors-la-loi, son ami Fouquier-Tinville ne peut le condamner et laisse son adjoint prononcer le jugement expéditif. Il est exécuté le 10 thermidor an II.

FB d'après Raymonde Monnier, Dictionnaire historique de la Révolution française, op. cit., article « Lescot-Fleuriot » (mais l'usage le nomme Fleuriot-Lescot).

### **COFFINHAL Pierre André**

Né à Aurillac (Cantal) en 1762, fils d'avocat, il devient procureur au présidial de sa ville. Installé à Paris dans la section de l'Île-Saint-Louis, section de la Fraternité en 1792, il est choisi comme commissaire de police. Membre des Jacobins, il participe au 10 août 1792 et est nommé juge au Tribunal criminel extraordinaire du 17 août. Investi des mêmes fonctions au Tribunal révolutionnaire, il en devient vice-président lors de la réorganisation du 23 prairial an II. Ami de

Fouquier-Tinville, il soutient pourtant l'insurrection communale le 9 thermidor, comme Dumas, et est lui aussi décrété d'arrestation. Il parvient à se cacher, mais sa femme est arrêtée dans sa section le 10 thermidor. Arrêté le 13, il est condamné à mort le 18 thermidor an II (5 août 1794) : exécuté le jour-même, dernier « robespierriste » officiellement guillotiné.

FB d'après François Wartelle, Dictionnaire historique de la Révolution française, op. cit.

### **FRANCOIS DESCHAMPS : La dernière des 108 victimes du 9 thermidor.**

François-Pierre Deschamps est né à Réville dans l'Eure le 31 janvier 1765. En 1786, il épouse la fille d'un cordonnier de Fontenay-aux-Roses, Catherine Henri. Ils emménagent à Paris rue de Béthisy dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il devient marchand mercier d'un magasin nommé « Grand Mogol ».

Le 31 janvier 1792, Deschamps envoie une lettre à Robespierre, afin de lui demander d'être le parrain de son enfant à venir. Cette importante lettre est conservée aux Archives Nationales F7 4435 plaquette 6 pièce 35, ainsi que l'enveloppe destinée à « Monsieur Robespierre grand accusateur public, rue Saint-Honoré en face Saint-Florentin n° 366 à Paris. » Elle montre que la popularité de Robespierre était déjà très importante, alors qu'il n'était plus député :

« Monsieur,

*C'est un citoyen admirateur de vos vertus et de votre patriotisme, qui lui-même est et se fera toujours gloire d'être dans vos principes, qui prend la liberté de vous écrire, et de vous prier, en cette qualité, de vouloir bien lui faire l'honneur de donner, sur les fonds de baptême, un nom si cher à la patrie qu'est le vôtre, et qui a défendu l'innocence avec tant d'énergie, à un innocent qui me va naître et que j'espère élever pour l'état, sous les auspices d'un parrain qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme, et enfin de toutes les vertus que l'on peut attendre du zèle et de la probité d'un législateur incorruptible, et dont le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présents et futurs. J'ose espérer cette grâce du restaurateur de la liberté française, et c'est la plus grande marque que puisse donner un ami de cette liberté à son concitoyen, de qui la reconnaissance égalera les sentiments de fraternité.*

*Signé, DESCHAMPS, membre du club des Cordeliers, et marchand mercier. Paris, ce 31 janvier 1792. »*

Robespierre accepta et devint le parrain d'un garçon prénommé Maximilien-François. Une amie de l'épouse de Deschamps, Rosalie Vincent était la marraine.

Une certaine amitié débuta entre Robespierre et Deschamps. Pour l'A.R.B.R. Sabine Dupuy lui consacra un article développé lors du colloque Robespierre d'Arras de 1993. Elle évoque « l'itinéraire amical de François-Pierre Deschamps et Maximilien Robespierre. »

Deschamps sera nommé agent de la Commission du commerce et des subsistances, puis aide de camp d'Hanriot. Robespierre le cite comme un « Patriote ayant des talents » dans une de ses listes de personnalités à talents !

Participant à l'insurrection de la Commune aux côtés du général Hanriot, mis hors-la-loi, il est guillotiné le 5 fructidor an II-6 septembre 1794. Il est le dernier robespierriste exécuté suite au 9 Thermidor. Les Thermidoriens déverseront sur lui des flots de calomnies.

« Le 5 fructidor, un autre échappé, Deschamps, aide de camp d'Hanriot, également mis nominativement hors la loi, était pris et exécuté après constatation d'identité. » (Paul Sainte-Claire Deville, 340.)

Signalons que **Joseph-Julien Lemonnier**, vinaigrier, trente-huit ans, commissaire civil de la section de la Maison-Commune, (ou section de la Fidélité) rue de la Mortellerie, sera lui-aussi condamné à mort, quelques jours plus tard, mais après deux jours de procès, le 15 fructidor an II.



# *Étude statistique simple décrivant la sociologie de ces sans-culottes demeurés fidèles à Robespierre.*



*Songe, Songe, Céphise, à cette nuit cruelle  
Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle (1),*

La nouvelle de la mise en état d'arrestation des Robespierre, Maximilien et Augustin, de Le Bas, Couthon et Saint-Just, vers 17 heures le 9 thermidor se répand vite dans Paris.

La situation est tendue. Dans les rues, dans les ateliers, les manufactures, les échoppes et devant les étals, le décret du 5 thermidor relatif au maximum des salaires, ceux interdisant les banquets républicains ou les fêtes locales de l'Être Suprême (2), les nombreuses rumeurs anti-robesspierristes sont autant de sujets de discussions, de découragements et de suspicions. La question des subsistances et de l'approvisionnement des Parisiens, elle aussi est objet de rumeurs, de colères et de plaintes. Si la victoire de Fleurus, sur le plan intérieur, l'armée catholique et royale à l'Ouest écrasée, semblent avoir un peu éclairci la situation militaire, les tensions armées continuent d'être des menaces bien réelles pour la toute jeune République pour laquelle, déjà, les plus ardents défenseurs parisiens ont été « levés » (3)

C'est donc dans ce climat d'incertitudes, de craintes et de déceptions que la nouvelle parvient à la Commune. Sous l'impulsion de Payan et de Lescot-Fleuriot, les sections sont appelées à se mobiliser « pour sauver la patrie et précipiter au tombeau tous les traîtres ».

Vers 19-20 heures, la situation à Paris est des plus confuse et les stratégies plutôt improvisées. Le rapport de forces armées semble pourtant du côté de la Commune. Mais, à partir de là, tout va très vite et bascule. À la Convention (4), Voulland fait voter la mise hors-la-loi de Robespierre-l'aîné, et de tous ceux qui se sont soustraits au décret d'arrestation, ainsi que Hanriot, Lescot et les municipaux qui se sont déclarés en insurrection. Hanriot, d'abord arrêté, est libéré ; Robespierre est conduit à la mairie, puis, dans la soirée, il rejoint son frère, Couthon, Le Bas et Saint-Just à l'Hôtel de Ville. Les troupes favorables à la Commune qui avaient entouré l'Hôtel de Brionne, et menacé la Convention et ses comités, retournent à l'Hôtel de ville puis se dispersent. Vers deux ou trois heures du matin, l'Hôtel de ville est investi par les

bataillons de la Garde Nationale demeurés fidèles à la Convention. On s'interroge encore sur ce qui s'y est réellement passé.

Mais pour les « insurgés » robesspierristes, il ne fait pas bon, alors, se trouver à l'Hôtel de ville ou dans ses abords, ni dans les rues où patrouillent les vainqueurs.

En trois jours, les 10, (22) 11 (71) et 12 (12) thermidor se sont 108 patriotes sans-culottes, membres du Conseil Général de la Commune – 87 sur 107 qui seront guillotins sans jugement. (Le Bas s'étant suicidé), Coffinhal le sera le 17, Deschamps le 5 fructidor. Sur les 140 membres du Conseil général de la Commune connus au 9 thermidor, 87 d'entre eux sont guillotins, 40 emprisonnés et seuls 13 d'entre eux restent en liberté. Le seul « rescapé » – en fuite – est l'aîné des Payan, Joseph.

C'est la plus grosse « fournée de l'après 22 prairial », dit Françoise Brunel (5). Ceux qui en ont ordonné l'exécution la légitiment par les lois de sûreté « du 19 mars 1793 ». Ce sont ceux-là mêmes qui justifieront leur Coup d'État en affirmant qu'ils y étaient opposés. À partir de ces jours de thermidor, les ennemis de la Révolution ne sont plus les contre-révolutionnaires, les émigrés, ni l'étranger, mais pour longtemps encore le peuple, parisien d'abord, celui des campagnes ensuite.

## **Mais qui sont-ils ?**

Grâce à l'important travail de compilation accompli par son vice-président, Bruno Decriem, l'ARBR s'honore de publier, ici même, les 108 biographies de ces patriotes sans-culottes demeurés fidèles jusqu'au bout à Robespierre.

Si les 21 guillotins en même temps que Robespierre dans l'après-midi du 10 sont jeunes (13 d'entre eux ont moins de 40 ans et 4 seulement ont plus de 50 ans), ceux du 11 – les municipaux qui travaillent à mettre en place l'exercice local de la souveraineté populaire – ont une moyenne d'âge de 44,6 ans et 20 ont plus de 50 ans, comme les 12 du lendemain. Ce sont



donc, pour la plupart des hommes mûrs, « dans la force de l'âge », dont le profil professionnel est celui de ce qu'il est convenu d'appeler le « cœur populaire de Paris ». Parmi eux, et selon les renseignements regroupés, on dénombre : 22,12 % d'artisans, 14,5 % de marchands ou petits commerçants, 22,12 % d'ouvriers ou compagnons. 8,6 % sont des employés ou petits fonctionnaires, et 7,9 % des commis. 15 % d'entre eux se répartissent dans des professions diverses (artistes, cultivateurs – les maraîchers des faubourgs –, écrivains publics ou professeurs privés).

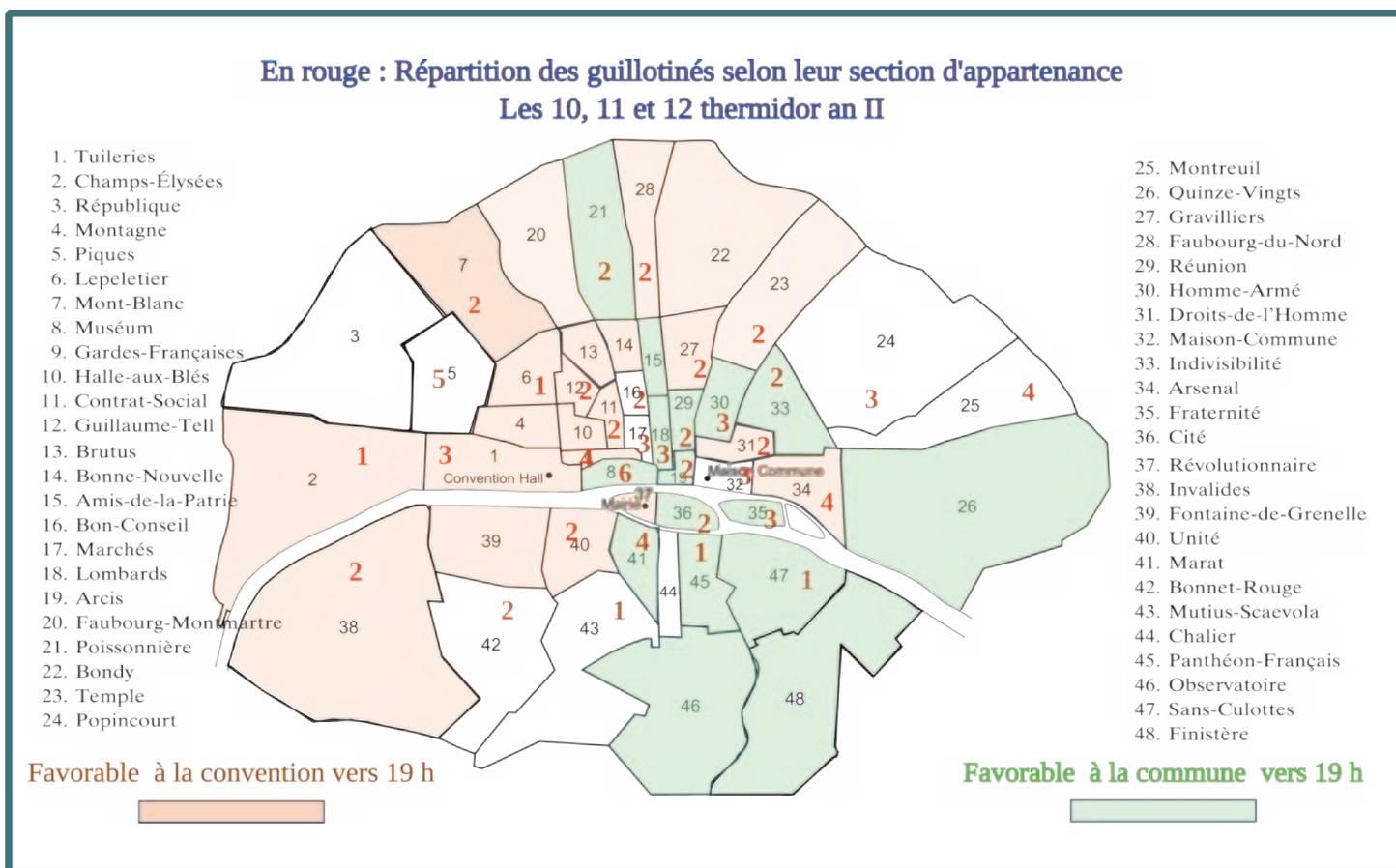
60 % d'entre eux sont nés à Paris ou dans les environs, les autres témoignent de l'exode rural vers la capitale datant de la Révolution ou antérieurement.

Toujours, selon ces documents, la presque totalité d'entre eux participe aux réunions des Jacobins. Les citations rassemblées témoignent de la haine des bourreaux à leur égard et de la férocité de la répression. L'exemple de l'acharnement des vainqueurs contre la famille Payan demeurée dans la Drôme est édifiant à cet égard. Des épouses furent emprisonnées (6).

couper court, par l'exercice d'une répression démesurée, à toute velléité nouvelle d'insurrection populaire ; dans les jours qui suivirent, mettant en place une orchestration politique et médiatique, ils bannirent toute référence aux idéaux démocratiques et sociaux défendus par Robespierre. La municipalité de Paris fut supprimée le 14 fructidor an II... jusqu'à la Commune de Paris de 71, puis jusqu'en 1977. La chasse aux jacobins se poursuit des mois durant. Les « nouveaux maîtres » interdirent les « affiliations », les correspondances entre elles et les pétitions en nom collectif des « sociétés populaires » le 25 vendémiaire de l'an III. Ainsi les Thermidoriens, après cette sanglante répression, déploieront une intelligence cynique et progressive à poursuivre la « dé-révolution ».

Par son imposant travail, désormais accessible (8), Bruno Decriem rend hommage, sans en faire des martyrs, à tous ceux trop souvent laissés dans l'ombre d'une historiographie de la « légende noire » et paradoxalement aussi par les historiens robespierristes (9) arrêtant leurs récits à la journée du 10. qu'il en soit ici félicité.

Alcide Carton



Tous ces militants sont connus et reconnus, parfois depuis 1791, comme des « fidèles » de Robespierre. Dans leurs sections, ce sont des animateurs qui travaillent concrètement à appliquer des mesures sociales ou de Salut public décrétés par le gouvernement révolutionnaire. Le déroulé des événements de cette « insurrection » n'en fait, loin s'en faut, ni des violents hystériques ni des déchaînés alcooliques et hirsutes, mais des hommes de conviction.

Le 9 thermidor n'a donc pas été une « révolution de palais » (7) comme le laisse penser Jean-Clément Martin. D'abord incertain, le coup d'état contre Robespierre et « le triumvir », fut d'une rare violence à l'encontre du peuple parisien. Si le déroulement des événements fut improvisé parce que risqué, les instigateurs et les exécuteurs, immédiatement, s'entendirent pour

**Notes**

1. Jean Racine , Andromaque, Acte III, Scène 8, in Classiques Bordas, p. 97
2. Il fait beau et c'est l'été ...
3. Requis ou « levés » donc volontaires (voir la levée en masse de 1793).
4. Sans doute renseignée par ses observateurs de l'état des forces en sa faveur et de celui de la mobilisation dans les Sections (Voir Eude et de nombreux autres historiens)
5. Françoise Brunel, Thermidor, La chute de Robespierre, Éditions Complexe, Bruxelles, 1989
6. Michel Eude, Annales historiques de la Révolution française, 13e Année, No. 76 (Juillet-Août 1936), pp. 289-316
7. Jean-Clément Martin, Penser les échecs de la Révolution, Éditions Taillandier 2023
8. Bruno Decriem , La Commune de l'an II décimée, sur <https://www.amis-robespierre.org/>
9. Michel Eude a réuni ses articles en 1937, dans un ouvrage sur « la Commune robespierriste »
10. Les images contenues dans ce dossier sont issues de la BNF et choisies par la Dr Marianne Gilchrist,